FORMATIONS 2019

#MakeYourIdeasTravelSafely*

*La façon la plus sûre de faire voyager vos idées | Nous formons à la PI

IEEPI

INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

HISTORIQUE
Membres fondateurs & associés

PARTENAIRES DE L'IEEPI

L'IEEPI organise en région des formations adaptées aux enjeux des PME innovantes avec l'aide de différents partenaires : Agences de développement et d'innovation régionales (AD'OCC, Grand E-nov…), Délégations régionales de l'INPI, Chambres de Commerce et d'Industrie Régionales, Pôles de compétitivité.

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

L'IEEPI développe des partenariats avec de nombreux acteurs internationaux : l'Office Européen des Brevets (OEB), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Académie Russe de Propriété Intellectuelle (RGAIS), l'Administration de Propriété Intellectuelle de Shanghai (SIPA), l'Office Marocain de Propriété Intellectuelle (OMPIC), le Club Francophone d'Information Brevet (CFIB).

Un programme de formation est proposé en Belgique et en Suisse grâce à nos partenaires Picarré (BE) et Centredoc (CH).

L'IEEPI est régulièrement sollicité pour participer à des projets européens destinés à promouvoir la sensibilisation à la propriété intellectuelle et concevoir des programmes de formation innovants.

L'IEEPI, ACTEUR MAJEUR DE LA FORMATION !

Créé à l'initiative du Ministère de l'Industrie et de l'INPI, l'IEEPI a pour vocation de former aux aspects stratégiques et managériaux de la propriété intellectuelle (PI).

Depuis sa création, l'IEEPI a formé plus de 10 000 personnes. Nos clients sont les acteurs de l'innovation :

- Les entreprises et particulièrement les PME,
- Les organismes publics de recherche et les universités,
- Les CPI et les avocats,
- Les structures d'appui à l'innovation.

L'IEEPI se caractérise par :

- Son offre de formation novatrice dans le domaine du management et de la valorisation de la PI,
- Le niveau élevé d'expertise de ses intervenants,
- Une pédagogie privilégiant l'interactivité et les mises en situation.

La localisation de l'IEEPI à Strasbourg a permis la création d'un Pôle d'Excellence en Propriété Intellectuelle (PCPI) reconnu internationalement par la réunion des acteurs strasbourgeois de la propriété intellectuelle : IEEPI, Ceipi, BETA, Délégation régionale de l'INPI.

MEMBRES FONDATEURS & ASSOCIÉS

- Le Ministère de l'Industrie,
- L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI),
- La Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI),
- Le Licensing Executives Society France (LES France),
- L'Institut des Mandataires Européens (epi),
- Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF),
- La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME),
- La Région Grand Est,
- Le Conseil Départemental du Bas-Rhin,
- L'Eurométropole de Strasbourg,
- L'Université de Strasbourg,
- Le Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (Ceipi),
- M. Grégoire Carneiro, Inspecteur général honoraire au Ministère de l'Économie, des Finances, et de l'Industrie,
- M. Christian Brevard, Membre de l'Académie des Technologies.

Le Président de l'IEEPI est M. Christian Brevard.

AVANT-PROPOS

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, BIG DATA, BLOCKCHAIN : LA PI EST PLUS QUE JAMAIS AU CŒUR DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE LA STRATÉGIE DES ENTREPRISES

L'IEEPI accompagne ce mouvement en vous proposant une offre de formation évolutive et novatrice.

Vous retrouverez dans ce catalogue nos nouvelles sessions marquées du signe NOUVEAU.

Voici nos **nouveautés pour 2019 :**

- eFormations PI - Les enquêtes Propriété Intellectuelle (E-learning)
- Gérer la PI dans les copropriétés
- Blockchain : enjeux PI et juridiques
- Des **contenus qui s'adaptent** aux évolutions des domaines d'activité :
  - Protéger ses inventions à l'international : mettre en œuvre une politique brevet
  - Open-innovation et partenariats
  - Cycle Valorisation et Transfert de Technologie, découpé en 5 modules de 2 jours

L'IEEPI vous propose également :

- Des **formations diplômantes et qualifiantes :**
  - **MASTER 2 SPII** : 20 jours de formation sur les aspects stratégiques de la PI et de l'innovation.
  - **Cycle Valorisation et Transfert de Technologie :** 10 jours de formation approfondie aux pratiques de transfert de technologie in et out.
  - **Cycle PI et Licensing des Logiciels :** 8 jours de formation pour comprendre les enjeux et spécificités des logiciels.
- Le développement d'**E-learning et Serious game en PI sur mesure**, une méthode pédagogique innovante et ludique pour former vos collaborateurs.
- Des **formations sur mesure**, une prestation personnalisée et un budget optimisé : n'hésitez pas à nous consulter.

Une attention particulière est portée aux PME qui bénéficient d'une tarification préférentielle.

L'IEEPI s'appuie sur un réseau unique d'experts et de praticiens de la PI au service de vos équipes : n'hésitez pas à nous demander conseil.

Avec l'IEEPI, formez-vous pour mieux innover !

CONSULTER NOTRE SITE INTERNET :

www.ieepi.org

Retrouvez en quelques clics ou via le moteur de recherche :

- L'intégralité de notre offre de formation, classée par mots-clés, durée, date, niveau, lieu…
- Les programmes de formation détaillés,
- Les catalogues PDF de nos formations,
- L'inscription en ligne,
- L'inscription à notre newsletter,
- Les actualités récentes en propriété intellectuelle et les nouveautés de l'institut.

S'ABONNER À LA NEWSLETTER MENSUELLE

Grâce à la newsletter IEEPI, recevez directement par email un panorama de presse mensuel des dernières actualités concernant la propriété intellectuelle, la vie de l'IEEPI et les prochaines formations.

Le Président
Christian Brevard

Le Directeur Général
Antoine Dintrich

SOMMAIRE

eFORMATIONS PI - Les enquêtes propriété intellectuelle ..... P.06 NOUVEAU

SPII

MASTER 2 SPII "STRATÉGIE DE LA PI & INNOVATION" P.08
Une formation complète sur les aspects stratégiques de la PI et de l'innovation (20 jours)

LES

CYCLE VALORISATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ..... P.10 NOUVEAU
Une formation approfondie et pratique au transfert de technologie in et out (10 jours)

LOG

CYCLE PI ET LICENSING DES LOGICIELS P.12
Une formation approfondie et pratique aux enjeux et spécificités des logiciels (8 jours)

1. INNOVER

FORMATIONS COURTES P.14

1.1. Maîtriser les bases de la PI P.14
1.2. Fondamentaux de l'innovation et de la PI P.14
1.3. Le référent PI dans l'entreprise : bonnes pratiques P.15
1.4. L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets P.15
1.5. Innovation et management des connaissances P.16
1.6. Innover grâce aux brevets P.16
1.7. Brevets et publications : organiser et exploiter la veille P.17
1.8. La cartographie brevets : enjeux et outils P.17

2. PROTÉGER

> Actualités

2.1. Actualités du droit d'auteur et du numérique P.18
2.2. Actualités du droit des brevets P.18
2.3. Actualités du droit des marques, dessins et modèles P.19

> Droits d'auteur, Droits voisins et Non brevetable

2.4. Protéger et vendre le non brevetable P.19
2.5. Maîtriser les bases du droit d'auteur P.20

> Brevet

2.6. Modèles d'utilité : un 'Petit brevet' efficace P.20
2.7. Maîtriser les brevets : bases P.21
2.8. Maîtriser les brevets : approfondissement P.21
2.9. Liberté d'exploitation : techniques et stratégies P.22
2.10. Rédiger efficacement une demande de brevet P.22
2.11. Gérer les procédures administratives brevets P.23
2.12. Maîtriser les procédures d'examen des brevets P.23
2.13. Maîtriser les dépenses de brevets P.24

> Marques, Dessins & Modèles et Noms de domaine

2.14. Maîtriser les bases des marques et du design P.24
2.15. Gérer les procédures administratives marques P.25
2.16. Gérer un portefeuille de marques P.25
2.17. Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux P.26
2.18. Intégrer les dessins & modèles dans la stratégie de protection P.26
2.19. Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection P.27

> International

2.20. Protéger ses inventions à l'international : mettre en œuvre une politique brevet ..... P.27 NOUVEAU
2.21. Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique P.28
2.22. Protéger sa PI en Chine P.28
2.23. Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA P.29

3. VALORISER

> Coopération

3.1. Bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations P.29
3.2. Open-innovation et partenariats ..... P.30 NOUVEAU
3.3. Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium P.30
3.4. Gérer la PI dans les copropriétés ..... P.31 NOUVEAU
3.5. Contrats de recherche et développement public / privé P.31
3.6. Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D P.32

> Valorisation et Contrats

3.7. Valorisation et TT : bonnes pratiques ..... P.32 NOUVEAU
3.8. Techniques de négociation appliquées à la PI P.33
3.9. Négocier les contrats de TT avec succès ..... P.33 NOUVEAU
3.10. Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie P.34
3.11. Term sheet et accords précontractuels P.34
3.12. Maîtriser les contrats de protection et de transfert P.35
3.13. Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques P.35
3.14. Maîtriser les contrats brevets : bases P.36
3.15. Maîtriser les contrats brevets : approfondissement P.36
3.16. Maîtriser les contrats marques P.37
3.17. Maîtriser les contrats de TT ..... P.37 NOUVEAU
3.18. Best practices of international licensing agreements P.38
3.19. Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser P.38

4. MANAGER

> Gestion

4.1. Piloter la PI dans l'entreprise P.39
4.2. Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise P.39
4.3. Stratégie de PI : organisation et gestion P.40
4.4. Gérer le suivi du TT en pratique ..... P.40 NOUVEAU

> Finances

4.5. Audit PI et Due Diligence P.41
4.6. Evaluation financière des droits de PI P.41
4.7. Evaluation financière et fiscalité du TT ..... P.42 NOUVEAU
4.8. Audit économique et évaluation des droits de PI P.42
4.9. Fiscalité de la PI P.43

> Litiges

4.10. Litige de PI : anticiper et gérer P.43
4.11. Litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques P.44
4.12. Contrefaçon de brevets : agir et réagir P.44

5. NOUVELLES TECHNO.

> Logiciels

5.1. Protéger et valoriser les créations logicielles P.45
5.2. Logiciels : aspects techniques et modes de protection P.45
5.3. Licences logicielles : compatibilité et politique PI P.46
5.4. Gérer la PI des logiciels : méthodologie et outils P.46
5.5. Rédiger et négocier les contrats d'exploitation des logiciels P.47

> Autres

5.6. Protéger les données personnelles et Big Data P.47
5.7. Blockchain : enjeux PI et juridiques ..... P.48 NOUVEAU
5.8. La PI dans le secteur public P.48
5.9. Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités P.49
5.10. Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection P.49

PARTENAIRES INTERNATIONAUX P.50
FORMATIONS SUR MESURE P.51
ACADÉMIE INPI P.52
NOS FORMATEURS P.53
CALENDRIER P.54
PÉDAGOGIE ET QUALITÉ P.56
BULLETIN D'INSCRIPTION P.57
CONDITIONS GÉNÉRALES P.58
INFORMATIONS PRATIQUES P.59

eFORMATIONS PI

Les Enquêtes Propriété Intellectuelle

DURÉE : **environ 3h** | PRIX : **à partir de 195 €**

NOUVEAU

UN E-LEARNING POUR SE FORMER À LA PI !

Avec les eFormations PI, un serious game basé sur une logique d'enquête policière, découvrez les **essentiels de la Propriété Intellectuelle** avec Pierce Intel, votre Détective PI.

Vivez ses **enquêtes** au fil d'épisodes aux multiples rebondissements !

PÉDAGOGIE

Les eFormations sont constituées de **5 épisodes indépendants de 30 minutes**.

Chaque épisode débute par un **incident marquant** que l'apprenant va devoir comprendre et analyser.

Au fil de l'épisode, il passe d'une posture de **spectateur** à celle d'**acteur** en interagissant avec les personnages, les objets et les notions de PI qui lui sont présentées :

1. La PI : un rôle clé pour l'entreprise
2. Gérer la confidentialité et protéger les secrets
3. Protéger la technique
4. Protéger le marketing et le design
5. Protéger les créations intellectuelles et les logiciels

Un **quiz** permet après chaque épisode d'évaluer ses connaissances.

Chaque thématique se conclut par un **débriefing** et un **récapitulatif des bonnes pratiques**.

PUBLIC

Tout profil et type de public souhaitant acquérir les notions de base de la PI.

OBJECTIFS

L'objectif de la formation est de s**e former aux notions de base de la PI**, de manière concrète et interactive.

OFFRE

- **Licence à l'unité** : à partir de 195 € (tarif dégressif en fonction du nombre)
- **Ou Intégration** dans l'entreprise et possibilité de personnalisation : sur devis (consulter l'IEEPI)

LES PLUS

Apprentissage ludique : rencontrez différents personnages charismatiques. Vérifiez vos connaissances grâce à des quizz !

Pédagogie approuvée : le contenu pédagogique a été conçu par l'IEEPI. Un Comité de Validation Pédagogique composé de spécialistes PI a apporté son expertise et a validé la conception.

Session rapide : chaque épisode dure 30 minutes. Votre progression est sauvegardée automatiquement.

Apprenez où vous voulez : accessibles sur ordinateur, sur smartphone ou tablette et compatibles avec tous navigateurs à jour, Android et iOS.

DÉCOUVREZ L'ÉPISODE 1 GRATUITEMENT SUR www.eformations.pro

ÉPISODE 1

LA PI - UN RÔLE CLÉ POUR L'ENTREPRISE

Pierce, à la recherche d'une nouvelle tablette, en profite pour expliquer à Sarah les fondamentaux de la PI : à quoi cela correspond-il ? Pourquoi s'en préoccuper ? Quels en sont les avantages ?

Contenu des enseignements

- Qu'est la propriété intellectuelle et à quoi sert-elle ?
- Pourquoi la PI est importante ?
- Quel est son rôle pour l'entreprise ?
- Pourquoi se sentir concerné par les questions de PI ?

ÉPISODE 2

GÉRER LA CONFIDENTIALITÉ ET PROTÉGER LES SECRETS

La société HAL s'apprête à présenter son nouveau micro-processeur au salon de l'innovation, lorsque Syscom, entreprise concurrente, dévoile sa nouvelle technologie... Le même micro-processeur que HAL ! Comment vont-ils réagir ?

Contenu des enseignements

- Comment définir les savoir-faire et les secrets ?
- Quelle la responsabilité engagée du salarié lors d'une divulgation ?
- Comment protéger un savoir-faire ?
- Quelles sont les informations confidentielles et non confidentielles ?
- Qu'est-ce qu'un accord de confidentialité ?

ÉPISODE 3

PROTÉGER LA TECHNIQUE

Des employés de la société Mata pensent avoir élaboré un nouveau modèle de chaussures de sport révolutionnaire qui pourrait bien redresser la santé financière de leur entreprise. Pourront-ils déposer un brevet ?

Contenu des enseignements

- Quel est le rôle du brevet et pourquoi l'utilise-t-on ?
- Quelles sont les principales étapes de la vie du brevet et les conditions de brevetabilité ?
- Comment déchiffrer et lire un brevet ?
- Qu'est-ce que la liberté d'exploitation ?
- Quel est le rôle et les enjeux de la veille brevet ?

ÉPISODE 4

PROTÉGER LE MARKETING ET LE DESIGN

Cheryl Caldwell découvre qu'une boutique bio vend un nouveau jus de fruit au nom quasi identique à un parfum que son entreprise a créé. Est-il question de contrefaçon ?

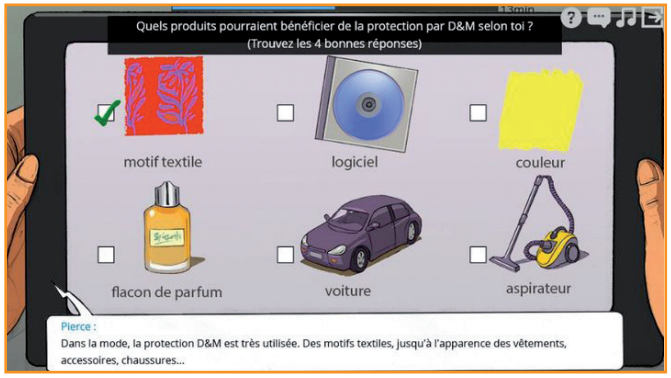

Contenu des enseignements

- Quel est le rôle d'une marque ? Pourquoi l'utilise-t-on ?
- Quel est le rôle des dessins et modèles ?
- Quel est le rôle du droit d'auteur ? Que signifient les droits moraux et patrimoniaux ?
- Quelles sont les bonnes méthodes lorsque l'on travaille avec un prestataire externe ?

ÉPISODE 5

PROTÉGER LES CRÉATIONS INTELLECTUELLES ET LES LOGICIELS

Printfoo revendique la possession d'un logiciel conçu par deux développeurs de la société, aidés par une chercheuse d'un institut de recherche réputé. Qui est titulaire des droits ?

Contenu des enseignements

- Quelles sont les spécificités des logiciels et leurs modes de protection ?
- Les différents droits de PI peuvent-ils être complémentaires ?
- Quelle est la différence entre le statut d'employé et de stagiaire ?
- Qui est titulaire des droits de PI ?

MASTER 2 SPII

Stratégie de la PI et innovation

Mars à Novembre 2019 à Strasbourg

DURÉE : **20 JOURS** | PRIX : **8300€**

N° CPF : 219928

UN MASTER 2 EN FORMATION CONTINUE

L'IEEPI vous propose d'acquérir un diplôme de Master 2 « Management des Projets et des Organisations », Parcours « Stratégie de la propriété intellectuelle et innovation » délivré par l'Université de Strasbourg.

Les enseignements du Master sont constitués de la façon suivante :

- Une semaine de cours fondamentaux sur le management de l'innovation.
- 5 modules de 3 jours.
- Un mémoire, dont le thème est déterminé en accord avec l'équipe pédagogique.
- Le mémoire fait l'objet d'une soutenance.

La direction scientifique du Master est assurée par le Professeur Patrick Llerena de l'Université de Strasbourg. L'inscription au Master 2 comprend la semaine des fondamentaux, les 5 modules, l'encadrement du mémoire et les droits universitaires.

PUBLIC

Responsables PI, chargés de valorisation, juristes, responsables innovation, ingénieurs brevets, conseils en propriété industrielle, acteurs du développement économique et technologique.

OBJECTIFS

Améliorer la compétitivité des organisations par le management stratégique de la propriété intellectuelle (PI) : veille stratégique, protection de l'innovation et du savoir-faire, évaluation et valorisation, économie des contrats et des litiges.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2019				2020		
Inscriptions	Jury d'admission	Modules de formation		Mémoire	Soutenance Mémoire	Jury et Résultats
	15/02/2019	mars	nov.	août	sept.	nov.

L'objectif de ce cursus est d'offrir une formation d'excellence permettant d'avoir une vision complète du processus de protection et de valorisation d'une innovation. Les études de cas et l'interaction entre les participants et l'équipe de formateurs sont privilégiées.

UN FORMAT FLEXIBLE

- Une « Semaine des fondamentaux » permet d'acquérir ou de réviser les notions fondamentales du management de l'innovation et de la PI.
- 5 modules de 3 jours répartis sur 7 mois afin de permettre aux participants de concilier la formation avec leur emploi du temps professionnel.
- Chacun des modules constitue une approche approfondie du thème étudié et peut être suivi séparément.
- Un mémoire tutoré à rendre à l'issue du cursus.
- La formation peut être suivie sur 2 ans (nous consulter pour le tarif).

CONDITIONS D'ACCÈS

- Sur dossier.
- Master 1 ou équivalent.
- 3 années d'expérience professionnelle.
- Les postulants non titulaires d'un Master 1 ou équivalent peuvent faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) auprès du service formation continue de l'Université de Strasbourg.

VALIDATION DU CURSUS

- Epreuves écrites de contrôle des connaissances.
- Mémoire et soutenance devant un jury.

FONDAMENTAUX DE L'INNOVATION ET DE LA PI

Du 18 au 22 mars 2019 à Strasbourg

Contenu des enseignements

- Introduction à l'Economie de l'innovation et de la connaissance
- Théorie des organisations
- Introduction à la planification et au management de projets innovants
- Economie et management du brevet d'invention : innovation ouverte et enjeux socio-économiques du brevet
- Comment l'entreprise protège-t-elle ses investissements marketing : marques, dessins & modèles, droit d'auteur ?
- Contrôle des connaissances : Samedi 23 matin

MODULE 1

INNOVATION ET MANAGEMENT DES CONNAISSANCES

Du 22 au 24 mai 2019 à Strasbourg

Contenu des enseignements

- Stimuler la créativité et l'innovation par les stratégies PI
- Développer et protéger les « savoir-faire » et les compétences de l'entreprise
- PI et partenariats : les moteurs de l'économie de la connaissance
- La PI, composante défensive et offensive de l'intelligence économique

MODULE 2

STRATÉGIE DE PI : ORGANISATION ET GESTION

Du 19 au 21 juin 2019 à Strasbourg

Contenu des enseignements

- Le brevet, un instrument aux rôles multiples
- Stratégies de protection : la PI au service de la compétitivité
- Articuler la stratégie générale d'entreprise et la stratégie PI
- Organiser la fonction PI au sein de l'entreprise, et manager les relations avec les créateurs

MODULE 3

MAÎTRISER LES CONTRATS DE PROTECTION ET DE TRANSFERT

Du 11 au 13 septembre 2019 à Strasbourg

Contenu des enseignements

- Le droit des contrats internationaux et le droit communautaire
- Stratégie et pratique de négociations
- Etude de différents types de contrats de propriété industrielle et études de cas
- Contrats et licences dans les « patent pools »

MODULE 4

AUDIT ÉCONOMIQUE ET ÉVALUATION DES DROITS DE PI

Du 16 au 18 octobre 2019 à Strasbourg

Contenu des enseignements

- Choisir la politique PI de l'entreprise et adapter ses moyens en conséquence
- Introduction aux méthodes de mesure de la valeur des actifs intellectuels de l'entreprise
- Techniques d'évaluation : évaluer pour choisir, évaluer pour comptabiliser, évaluer pour vendre
- Cas pratique d'évaluation de brevets

MODULE 5

LITIGE DE PI : STRATÉGIES JUDICIAIRES ET ASPECTS ÉCONOMIQUES

Du 20 au 22 novembre 2019 à Strasbourg

Contenu des enseignements

- Les litiges : aboutissement des droits de P et armes de concurrence
- Stratégies de litiges : objectifs économiques, cibles et gestion proactive du litige
- Planning des investissements : quelles ressources pour quels litiges ?
- Un procès simulé permet de faire la synthèse des différents acquis

CYCLE TT

Valorisation et Transfert de Technologie

16-17 mai, 25-26 juin, 17-18 septembre, 15-16 octobre et 26-27 novembre 2019 à Paris

DURÉE : **10 JOURS** | PRIX : **5000€**

NOUVEAU

OBJECTIFS

- Analyser l'environnement PI et stratégique pour se préparer à une négociation et sécuriser ses licences.
- Comprendre les tendances de licensing, les nouveaux outils et pratiques.
- Transmettre les bonnes pratiques pour éviter les pièges et conclure des accords favorables.
- Savoir négocier des licences pour assurer un deal gagnant-gagnant.
- Pouvoir gérer les licences après la signature, y compris la collecte des redevances et anticiper les conflits.

PUBLIC

Professionnels du transfert de technologie (universités ou industrie), chargés de valorisation, dirigeants de PME, chefs de projets, agents du développement économique et technologique, praticiens de la PI, ingénieurs ou chargés d'affaires, business developers, juristes et conseils.

INTERVENANTS

Spécialistes du transfert de technologie dans l'industrie, business developers, conseils en propriété industrielle, avocats, consultants.

PRÉ-REQUIS

Avoir une pratique du transfert de technologie (dans le secteur public ou privé).

Venez explorer les différentes facettes du processus de transfert de technologie (TT) à travers des études de cas, du travail d'équipe et des ateliers. Vous rencontrerez des praticiens expérimentés issus de l'industrie et de la recherche publique pour comprendre de manière très interactive leurs différents points de vue et bonnes pratiques.

EXPERTISE LICENSING

- Les experts sélectionnés vont analyser pas à pas les aspects pratiques et les pièges liés aux transferts de technologie (Licensing-in & out).
- Chaque étape sera analysée au travers de multiples cas ou de simulations et critiquée interactivement.

COMITÉ PÉDAGOGIQUE

Le comité pédagogique est constitué de professionnels issus de sociétés très actives internationalement et d'organismes réputés pour leur pratique de transfert de technologie et de valorisation de la propriété intellectuelle.

EN PARTENARIAT AVEC :

LES FRANCE
LICENSING EXECUTIVES SOCIETY

MODULE 1

VALORISER LES TECHNOLOGIES : BONNES PRATIQUES

16 et 17 mai 2019 à Paris

Contenu des enseignements

WORKSHOP INTRODUCTIF

- Cas concrets : introduire la démarche et les règles de base du processus de TT

LE BREVET, OBJET LICENSING

- Comment lire efficacement un brevet ?
- Synthèse et structuration des informations pertinentes pour le licensing
- Études de cas en groupe

MÉTHODES D'ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE BREVETS

- Comment évaluer la PI de la technologie que l'on veut acheter ou vendre ?
- Comment optimiser son portefeuille de brevets ?

ANALYSE STRATÉGIQUE DE LA PI

- Identifier les tendances et les innovations

MODULE 2

ÉVALUATION FINANCIÈRE ET FISCALITÉ DU TT

25 et 26 juin 2019 à Paris

Contenu des enseignements

MÉTHODES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE DE TECHNOLOGIES ET ÉTUDE DE CAS

- Concepts de base et principales méthodes d'évaluation financière
- Un cas sera analysé de façon à utiliser différentes méthodes d'évaluation financière

OPTIMISATION DES CLAUSES FISCALES DANS LES CONTRATS DE TT

- Les différents types de clauses fiscales présentes dans les contrats internationaux de licensing
- Implications pour le cessionnaire et le cédant
- Les limites à la liberté contractuelle

MODULE 3

MAÎTRISER LES CONTRATS DE TT

17 et 18 septembre 2019 à Paris

Contenu des enseignements

ANALYSER LA PROPOSITION DE LICENCE ET STRUCTURER UNE CONTRE-PROPOSITION

- Proposition de licence : analyse des options afin de déterminer les avantages et les inconvénients d'une proposition de contrat

ANATOMIE DE CONTRATS PIÉGÉS - ÉTUDE DE CAS

- Session interactive : nombreux exemples de clauses et de contrats piégés
- Un contrat comportant des clauses piégées sera analysé en détails

MODULE 4

NÉGOCIER LES CONTRATS DE TT AVEC SUCCÈS

15 et 16 octobre 2019 à Paris

Contenu des enseignements

FONDAMENTAUX DE LA NÉGOCIATION

- Méthodes et tactiques de négociation
- Pièges traditionnels et contre-mesures
- Objectifs à atteindre pour l'acheteur et le vendeur

EXERCICE DE NÉGOCIATION

- Les considérations pré-licensing ?
- Mise en application par le biais de simulations de négociation en groupe par les participants
- Questions et messages à délivrer
- Processus de décision

MODULE 5

GÉRER LE SUIVI DU TT EN PRATIQUE

26 et 27 novembre 2019 à Paris

Contenu des enseignements

GESTION POST-LICENCE ET LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

- Quel suivi faut-il prévoir ? Quelles sont les échéances ? L'intérêt d'un rapport de redevances
- Quand faire un audit et comment s'y préparer ?
- Quelles sont les approches utilisables pour se prémunir et résoudre les litiges ?
- Calcul des dommages

EVOLUTIONS RÉCENTES DE LA PI ET DU TT

- Grandes tendances des évolutions et leurs conséquences sur les pratiques

WORKSHOP FINAL : SYNTHÈSE

CYCLE LOGICIELS

PI et Licensing des Logiciels

14-15 mars, 3-4 avril, 14-15 mai et 5-6 juin 2019 à Paris

DURÉE : **8 JOURS** | PRIX : **4250€**

OBJECTIFS

- Appréhender l'univers technique du logiciel et acquérir le vocabulaire.
- Acquérir les bonnes pratiques pour développer et exploiter un logiciel en maîtrisant la PI.
- Connaître une méthodologie définissant et déterminant le statut juridique d'un logiciel à composants.
- Concevoir et mettre en œuvre des contrats d'exploitation et de licensing d'un logiciel.

PUBLIC

Business developers, chargés de valorisation ou chargés d'affaire, licensing managers, chefs de projets ou ingénieurs de développement, « release managers », juristes, ingénieurs brevet, responsables qualité…

INTERVENANTS

Spécialistes Licensing de l'industrie, ingénieur, juristes, conseil en propriété industrielle, avocat, consultants spécialisés.

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases du droit de la PI et du droit d'auteur.

Un logiciel est souvent développé par des dizaines de contributeurs travaillant en partenariat ou sous-traitance et intégrant parfois plusieurs centaines de composants tiers ayant chacun leur licences d'exploitation propre.
La situation technique et juridique qui en résulte n'est pas toujours facile à cerner :

- Comment réaliser un projet logiciel dans un environnement juridique sécurisé ?
- Comment identifier les différents types de logiciels et ses composants ?
- Qui en est propriétaire ?
- Comment préparer et négocier les contrats d'exploitation d'un logiciel ?

COMITÉ PÉDAGOGIQUE

Ce cycle est suivi par un comité pédagogique auquel participent des experts du monde de l'industrie, des éditeurs logiciels, représentants de PME innovantes et de grands groupes high tech.

MÉTHODOLOGIE

La formation s'appuie sur des apports méthodologiques complétés par des grilles d'analyse, des référentiels et la présentation d'outils. Des études de cas sont utilisées afin de faciliter l'acquisition des connaissances et leur mise en œuvre.

EN PARTENARIAT AVEC :

Inria
INVENTEURS DU MONDE NUMÉRIQUE

MODULE 1

LOGICIELS : ASPECTS TECHNIQUES ET MODES DE PROTECTION

14 et 15 mars 2019 à Paris

Contenu des enseignements

SPÉCIFICITÉS ET ENJEUX DES LOGICIELS

- Qu'est-ce qu'un logiciel ?
- Quels sont les différents types de logiciels ?
- L'environnement et le développement du logiciel
- La production du logiciel et les outils associés

ARTICULATION ENTRE LOGICIEL ET PI

- Articulation entre brevet et droit d'auteur
- Comparaison des différentes politiques de brevetabilité (USPTO, OEB, INPI)
- Le cas de la protection des bases de données
- Quel type de protection pour quel objectif ?

MODULE 2

LICENCES LOGICIELLES : COMPATIBILITÉ ET POLITIQUE PI

3 et 4 avril 2019 à Paris

Contenu des enseignements

LES LICENCES LOGICIELLES ET LEUR COMPATIBILITÉ

- Carte d'identité d'une licence
- Les droits attachés à une licence
- Les grandes familles de licences
- La compatibilité entre licences des composants constitutifs et le modèle d'exploitation de l'assemblage

LA POLITIQUE PI DES LOGICIELS

- Détermination du statut juridique
- Les 3 dimensions impactant la politique PI :
  - Les contributions externes
  - L'utilisation de code de tiers
  - La publication sous licence open source
- Définition de politique PI pour développement logiciel et mécanisme de mise en œuvre

MODULE 3

GÉRER LA PI DES LOGICIELS : METHODOLOGIE ET OUTILS

14 et 15 mai 2019 à Paris

Contenu des enseignements

MÉTHODOLOGIE OUTILLÉE D'ANALYSE DE LA PI : PRINCIPES, ÉTAPES, OUTILS

- Pourquoi et quand faire des analyses juridiques de codes ?
- Comment faire ?
  - Le statut juridique
  - La méthodologie : les étapes et outillage
- Les outils de traçabilité et de code mining
  - Etat de l'art
  - Présentation des outils

ÉTUDE DE CAS

- Mise en pratique en groupe sur un 'Use Case' complet permettant de dérouler toute la méthodologie

MODULE 4

RÉDIGER ET NÉGOCIER LES CONTRATS D'EXPLOITATION DES LOGICIELS

5 et 6 juin 2019 à Paris

Contenu des enseignements

CONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS D'EXPLOITATION DES LOGICIELS

- Les principes de base
- Les schémas de licensing
- Les spécificités du contrat de transfert de logiciel
- Les clauses essentielles du contrat de transfert

NÉGOCIER LES CONTRATS D'EXPLOITATION DES LOGICIELS

- Les spécificités du contrat de transfert de technologie
- Préparer une négociation
- Organiser matériellement une séance de négociation
- Les facteurs clés pour une négociation réussie
- Mise en situation de négociation

1.1 MAÎTRISER LES BASES DE LA PI

Le 5 février 2019 à Paris
Le 21 mai 2019 à Paris
Le 10 septembre 2019 à Paris
Le 8 octobre 2019 à Toulouse
Le 28 novembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux stratégiques et économiques de la PI dans l'entreprise.
- Connaître les outils de protection et de valorisation des créations ou innovations.

PUBLIC

Toute personne de formation scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir les notions de base de la PI.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- *Maîtriser les bases du droit d'auteur* - p. 20.
- *Maîtriser les brevets : bases* - p. 21.
- *Maîtriser les bases des marques et du design* - p. 24.

Contenu des enseignements

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI), OUTIL DE PROTECTION DE VOTRE CAPITAL INTELLECTUEL

- Le capital intellectuel : véritable patrimoine de l'entreprise
- Comment anticiper et protéger au mieux le patrimoine intellectuel de votre entreprise : les différents types de droits de PI

COMMENT ET POURQUOI LA PI ?

- La PI, un outil de veille technologique et concurrentiel
- Décider de protéger ou pas
- Protéger les créations et les innovations de l'entreprise face aux concurrents
- Valoriser le patrimoine immatériel de l'entreprise
- Les bonnes pratiques

COMMENT PROTÉGER SES CRÉATIONS ?

- Le secret
- Le savoir faire
- Les droits de PI
- Le droit d'auteur, la protection du design et des œuvres traditionnelles (textes, sons, photos, vidéos…)
- La protection des logiciels et bases de données
- La protection des sites internet

LES DIFFÉRENTS TITRES DE PI

- La protection des outils marketing :
  - Les marques
  - Les dessins et modèles
  - Les noms de domaine
  - Les indications géographiques protégées
- La protection des inventions techniques : le brevet
  - Titularité
  - Principe de brevetabilité
  - Logiciel et brevet
  - Extension à l'étranger
  - Liberté d'exploitation

QUIZ PI

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

1.2 FONDAMENTAUX DE L'INNOVATION ET DE LA PI

Du 18 au 22 mars 2019 [1] à Strasbourg

DURÉE : **5 JOURS** | PRIX : **1995 €** [2]

OBJECTIFS

Connaître les concepts de base nécessaires à une gestion efficace de la PI dans les projets d'innovation.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de R&D, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

- Professeurs en Sciences Économiques à l'Université de Strasbourg.
- Maître de Conférences à l'Université de Strasbourg.
- Avocat.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

Master « Stratégie de la PI et Innovation » - p. 08.

Contenu des enseignements

ECONOMIE DE L'INNOVATION ET DE LA CONNAISSANCE

- Economie de la connaissance, de la créativité et de l'innovation : planter le décor
- Quels sont les enjeux et impacts économiques et managériaux d'une économie de l'innovation ?

RÔLE STRATÉGIQUE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET INNOVATIONS

- Les différentes pensées stratégiques
- Le rôle d'une innovation pour obtenir une victoire (cas)
- Les réseaux sociaux numériques
- L'influence du web 2.0

FONDAMENTAUX DU BREVET ET PROTECTION DU LOGICIEL

- Relations entre le brevet et les autres droits de PI
- Protéger les inventions
- Les étapes d'un dépôt de brevet
- Protéger les logiciels

ECONOMIE ET MANAGEMENT DU BREVET D'INVENTION

- Les enjeux socio-économiques du brevet d'invention
- Le management du brevet dans une logique d'innovation ouverte

COMMENT L'ENTREPRISE PROTÈGE-T-ELLE SES INVESTISSEMENTS MARKETING : MARQUES, DESSINS & MODÈLES, DROIT D'AUTEUR ?

- Droit d'auteur et titres (marques, dessins & modèles)
- Cession de droits au profit de l'entreprise
- Outils de protection et stratégie (territoriale…)
- Monopole et défense (contrefaçon…)

[1] Les personnes postulant au Master participent à une demi-journée supplémentaire pour passer un examen.

[2] Ce tarif ne comprend pas les frais de restauration et de pause.

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

1.3 LE RÉFÉRENT PI DANS L'ENTREPRISE Bonnes pratiques

L'ARBRE DES MOYENS Un outil pour innover et préparer les brevets 1.4

Le 12 mars 2019 à Paris
Le 17 octobre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Communiquer sur la PI et sur les missions.
- Se préparer à devenir référent PI.
- Bien coopérer avec les personnes de son entité et avec les spécialistes PI et connaître les bonnes pratiques.
- Utiliser la « boîte à outils ».

PUBLIC

Référents PI ou brevets, Correspondants PI ou brevets, partenaires du développement des entreprises, tous ceux qui managent ou travaillent avec des référents PI.

INTERVENANT

Consultant en management de l'innovation et de la PI.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- *L'arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets* - p. 15.
- *Bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations* - p. 29.

Contenu des enseignements

LE MANAGEMENT DE LA PI DANS LES ENTREPRISES EST EN PLEINE ÉVOLUTION

- La PI : Quelle définition ? Quels bénéfices ? Quelles activités ?
- La PI qui était « une affaire de spécialistes » devient « l'affaire de tous, avec l'aide des spécialistes »
- Un rôle en plein développement, à géométrie variable et en réseau : les référents PI

LE RÉFÉRENT PI EN ENTREPRISE

- Un rôle de « généraliste de la PI »
- Bien articuler trois niveaux : stratégie PI, organisation de la PI, compétences PI
- Comment communiquer sur la PI avec des interlocuteurs variés ?

LES BONNES PRATIQUES PI EN R&D

- Maîtriser le langage des brevets
- Assister les concepteurs, au quotidien, pour les recherches dans les bases brevets, la créativité brevets, la rédaction de propositions d'inventions…
- Coopérer avec les spécialistes brevets

LES BONNES PRATIQUES PI POUR UNE FONCTION RH, MARKETING, COM'...

- Un minimum de culture générale sur la PI
- Quels réflexes PI pour chaque fonction ?

LA « BOÎTE À OUTILS » DES RÉFÉRENTS PI

- Quelques outils simples, utilisables par tous
- Comment présenter la PI sur l'intranet de l'entreprise ?
- Utiliser le réseau PI interne et externe

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

Le 7 février 2019 à Paris
Le 26 septembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Maîtriser (et apprécier) le langage des brevets.
- Etre capable d'utiliser l'outil Arbre des moyens pour :présenter des brevets sous une forme « accessible à tous » (pour la veille, les décisions de dépôt…), faire des séances de créativité brevets, préparer des dépôts de brevets.

PUBLIC

R&D (chefs de projet, concepteurs…), référents PI, référents brevets, spécialistes PI (ingénieurs brevets, CPI…), consultants, enseignants.

INTERVENANT

Consultant en management de l'innovation et de la PI.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- *Innover grâce aux brevets* - p. 16.
- *Rédiger efficacement une demande de brevet* - p. 22.

Contenu des enseignements

LIRE « VITE ET BIEN » UN BREVET : LES CLÉS DU LANGAGE DES BREVETS

- La logique des brevets
- Description et revendications
- Exercices rapides de rédaction

MAÎTRISER L'ARBRE DES MOYENS : UN OUTIL D'AIDE AU DÉCHIFFRAGE DES BREVETS

- L'Arbre des moyens : principes de construction
- Comment traduire des revendications sous la forme d'Arbres des moyens ?
- Exercices de construction d'Arbres des moyens sur des sujets choisis par les participants

UTILISER L'ARBRE DES MOYENS POUR FAIRE DE LA CRÉATIVITÉ

- Deux méthodes de créativité complémentaires : par substitution et par transfert
- Exercices de créativité sur des sujets choisis par les participants

COMMENT UTILISER L'ARBRE DES MOYENS POUR « BOOSTER » L'INNOVATION ET SA PROTECTION ?

- Présenter des brevets sous une forme « accessible à tous » (pour la veille, les décisions de dépôt…)
- Faire des séances de créativité brevets
- Préparer des dépôts de brevets (coopération entre concepteurs et spécialistes brevets…)

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

1.5 INNOVATION ET MANAGEMENT DES CONNAISSANCES

Du 22 au 24 mai 2019 à Strasbourg

DURÉE : **3 JOURS** | PRIX : **1795 €**

OBJECTIFS

- Combiner innovation, PI et management des connaissances pour dynamiser l'entreprise.
- Savoir utiliser des outils simples pour s'informer, protéger les créations et coopérer avec des partenaires.
- Comprendre et s'approprier des techniques d'intelligence économique.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de R&D, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

- Conseil en management de l'innovation.
- Professeur en Sciences Économiques à l'Université de Strasbourg.
- Responsable d'un Centre de Veille Stratégique.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- *Master « Stratégie de la PI et Innovation »* - p. 08.
- *Open-innovation et partenariats* - p. 30.

Contenu des enseignements

LA PI STIMULE LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION

- L'innovation, clé du développement de l'entreprise
- Lire et exploiter un brevet
- Chercher dans les bases brevets
- Utiliser les brevets existants pour créer et innover

COOPÉRER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES POUR INNOVER

- Formaliser les connaissances « au juste nécessaire »
- Partager les connaissances et développer les compétences
- Protéger les créations de l'entreprise
- Innover avec des partenaires

L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

- Economie de la connaissance et PI
- Conséquences sur les stratégies de protection et le transfert de technologie
- L'intelligence économique : quoi et pourquoi ?
- Mise en œuvre de la démarche d'intelligence économique

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

1.6 INNOVER GRÂCE AUX BREVETS

Les 6 et 7 juin 2019 à Paris
Les 3 et 4 octobre 2019 à Paris

DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Orienter un projet d'innovation.
- Faire un état de l'art.
- Créer de nouvelles solutions et les formaliser.
- Capitaliser les connaissances.
- Protéger et valoriser les innovations.

PUBLIC

Chefs de projets innovation, chefs de produits, responsables marketing, ingénieurs R&D, chercheurs, spécialistes PI, agents de développement économique et technologique des entreprises.

INTERVENANT

Consultant en management de l'innovation et de la PI.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une expérience en matière de brevet.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : bases* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

Brevets et publications : organiser et exploiter la veille - p. 17.

Contenu des enseignements

INNOVATION : LES ATOUTS DES BREVETS POUR L'INNOVATION

- Comprendre le langage des brevets
- Lire vite et bien un brevet
- Définir le territoire protégé par les revendications

CHERCHER DANS LES BASES BREVETS

- Les différents types de recherches (état de l'art, veille technologique…)
- Trouver rapidement des brevets pertinents dans les bases de données
- Recherches dans les bases brevets avec les participants

CRÉER DE NOUVELLES SOLUTIONS TECHNIQUES

- Utiliser les brevets existants pour créer de nouvelles solutions techniques
- Identifier rapidement ce qui peut être breveté

FORMALISER LES SOLUTIONS CRÉÉES

- Formaliser les améliorations techniques avec un outil simple « le mémo innovation »
- Exercice de formalisation en binôme

PARTAGER LES CONNAISSANCES

- Partager et enrichir les idées et les innovations
- Capitaliser les connaissances
- Manager la confidentialité

PROTÉGER LES INNOVATIONS

- Que protéger ? Pourquoi ? Quand ? Comment ?
- Droits et devoirs des inventeurs
- Coopération entre inventeurs et service PI
- Faire respecter ses droits et se défendre

VALORISER LES INNOVATIONS

- Valoriser ce que l'on a protégé
- Coopérer avec des partenaires extérieurs

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

1.7

BREVETS ET PUBLICATIONS

Organiser et exploiter la veille

Le 24 janvier 2019 à Paris
Le 5 septembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Connaître les principales sources d'IST (information scientifique et technologique) et leurs caractéristiques.
- Détecter les informations importantes contenues dans les brevets et publications.
- Mettre en œuvre une stratégie de recherche et une méthodologie d'analyse.
- Connaître des outils d'analyse.

PUBLIC

Ingénieurs, représentants des départements de R&D, veille, marketing stratégique ou propriété intellectuelle.

INTERVENANT

Expert en veille stratégique.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une expérience en matière de brevet.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : bases* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

La cartographie brevets : enjeux et outils - p. 17.

Contenu des enseignements

LES SOURCES D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (IST)

- Les sources structurées : bases de données spécialisées brevets et publications, revue des principales bases, payantes et gratuites
- Les autres sources d'information technologique : presse économique, sites spécialisés, bases de projets
- Revue des principaux champs et données présents dans ces documents (titre, abstract, mots clés, auteur, co-auteur, adresse, date, etc.)

COMMENT COLLECTER L'IST PERTINENTE PAR RAPPORT À UNE PROBLÉMATIQUE DONNÉE ?

- Définition des objectifs : dans quelles situations y avoir recours ? pour répondre à quelles questions types ?
- Mise au point des stratégies de recherche et de collecte des documents (champs interrogeables et booléens, abstract versus full text)
- Outils pour stocker une base IST

COMMENT EXPLOITER L'IST ET QUELLES INFORMATIONS STRATÉGIQUES EN RETENIR ?

- Etudes de cas :
  - Benchmark et positionnement
  - Tendances sectorielles
  - Diversification, recherche d'applications et de nouveaux marchés
  - Détection des concurrences alternatives
  - Analyse de la stratégie et des partenariats des concurrents
  - Identification d'experts et leaders d'opinion
  - Détection d'applications émergentes et signaux faibles

OUTILS POUR L'ANALYSE D'UNE BASE D'IST

- Statistiques
- Data mining
- Lexico-sémantique

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

1.8

LA CARTOGRAPHIE BREVETS

Enjeux et outils

Le 3 juillet 2019 à Paris
Le 17 octobre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Réaliser des graphes de visualisation brevets après définition des requêtes d'interrogation de bases de données correspondant aux besoins du client.
- Analyser et interpréter les graphes de visualisation brevets obtenus.
- Réaliser un rapport à partir de l'analyse des graphes.

PUBLIC

Documentalistes brevet ou scientifique, ingénieurs brevets, responsables de service PI, chargés de valorisation ou de transfert de technologie.

INTERVENANT

Ingénieur brevet, expert en cartographie, CFIB.

PRÉ-REQUIS

- Avoir la pratique des bases de données brevets.
- Ou avoir suivi *Brevets et publications : organiser et exploiter la veille* - p. 17.

EN COMPLÉMENT

Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser - p. 38.

Contenu des enseignements

INTRODUCTION À LA CARTOGRAPHIE

- Rappel des bases de données brevet : Espacenet, Patentscope, Google Patents
- Définitions
- Pourquoi ? Pour qui ?
- Avantages - Inconvénients - Limites
- Différents types avec divers exemples de graphiques : Géographique ; Temporelle ; Technologique-Conceptuelle ; Déposants-Acteurs ; Paysage brevets (Patent Landscaping)

PRÉSENTATION D'OUTILS GRATUITS ET PAYANTS : «THE LENS», «PATENTINSPIRATION», «ORBIT ET INTELLIXIR», «DERWENT INNOVATION», «PATBASE»...

- Principales fonctionnalités, spécificités et avantages
- Exemples de graphes et cartes
- Comparaison de quelques outils avec les résultats

MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE BREVETS

- Requête - Corpus
- Graphiques - Clustering et Mapping (cartes)
- Interprétation – Résultats
- Conseils, bonnes pratiques et suivi de la démarche pour chaque niveau de conception

EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE TECHNOLOGIQUE RÉALISÉE

MISE EN PRATIQUE

- Exercice pratique de cartographie technologique, puis exemple de rapport réalisé
- Exercices pratiques de conception de graphiques de visualisation à partir du portefeuille brevets d'une entreprise : activité(s), exploitation internationale, partenaire(s), sous-domaines, citations, concurrent(s)…
- Débriefing

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.1 ACTUALITÉS DU DROIT D'AUTEUR ET DU NUMÉRIQUE

Le 4 juin 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Connaître les principales décisions jurisprudentielles relatives au droit d'auteur et du numérique de 2018 et 2019.
- Connaître les principales évolutions de la doctrine en matière de droit d'auteur et du numérique.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, spécialistes de l'industrie, avocats, juristes.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Connaître le droit d'auteur.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les bases du droit d'auteur* - p. 20.

EN COMPLÉMENT

- *Actualités du droit des marques, dessins & modèles* - p. 19.
- *Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques* - p. 35.

Contenu des enseignements

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE ET DOCTRINALE DU DROIT D'AUTEUR : ETUDE COMPLÈTE ET SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

ACQUISITION DE LA PROTECTION

- Condition d'originalité
- Preuve de la qualité d'auteur
- Titularité des droits

EXPLOITATION

- Indépendance des propriétés matérielle et intellectuelle
- Redevance pour copie privée
- Droit de préférence et de suite

DÉFENSE

- Atteinte aux droits moraux et patrimoniaux
- Aspects procéduraux spécifiques au droit d'auteur
- Droit d'action des sociétés de gestion collective

CONTRATS INFORMATIQUES

- Elaboration du contrat
- Exécution du contrat

DONNÉES PERSONNELLES

- Sanction de l'utilisation d'un système de vidéosurveillance à des fins non autorisées
- Reconnaissance du droit à l'oubli

CONTREFAÇON ET INTERNET

- Droit applicable
- Questions de preuve
- Juridictions compétentes
- Responsabilité des acteurs et intermédiaires

Le programme sera actualisé un mois avant le déroulement de la formation en fonction des décisions les plus récentes.

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.2 ACTUALITÉS DU DROIT DES BREVETS

Le 9 avril 2019 à Paris

DURÉE : **1/2 JOURNÉE** | PRIX : **400 €**

OBJECTIFS

- Connaître les principales décisions jurisprudentielles relatives au droit des brevets de 2018 et 2019.
- Connaître les principales évolutions de la doctrine en matière de brevets.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, spécialistes de l'industrie, avocats, juristes.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

Connaître le droit des brevets.

EN COMPLÉMENT

Actualités du droit des marques, dessins & modèles - p. 19.

Contenu des enseignements

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE ET DOCTRINALE DU DROIT DES BREVETS (FRANÇAIS, EUROPÉENS, PCT) : ETUDE COMPLÈTE ET SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

L'OBTENTION DES DROITS

- Brevetabilité
- Titularité des inventions
- Portée des droits

L'EXPLOITATION DES DROITS

- Bonnes pratiques
- Impact de la jurisprudence sur la rédaction des contrats de cession et de licence

LA DÉFENSE DES DROITS

- Décryptage et panorama complet de l'actualité

Le programme sera actualisé un mois avant le déroulement de la formation en fonction des décisions les plus récentes.

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.3 ACTUALITÉS DU DROIT DES MARQUES, DESSINS ET MODÈLES

Le 23 mai 2019 à Paris

DURÉE : **1/2 JOURNÉE** | PRIX : **400 €**

OBJECTIFS

- Connaître les principales décisions jurisprudentielles relatives au droit des marques, dessins et modèles de 2018 et 2019.
- Connaître les principales évolutions de la doctrine en matière de marques, dessins et modèles.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, spécialistes de l'industrie, avocats, juristes.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

Connaître le droit des marques et le droit des dessins et modèles.

EN COMPLÉMENT

Actualités du droit d'auteur et du numérique - p. 18.

Contenu des enseignements

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE ET DOCTRINALE DU DROIT DES MARQUES, DESSINS ET MODÈLES : ETUDE COMPLÈTE ET SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

OBTENTION DES DROITS

Récentes décisions françaises et de l'Union Européenne en matière de marques et de dessins et modèles, notamment différents signes susceptibles de constituer une marque, conditions de validité…

DROITS CONFÉRÉS PAR L'ENREGISTREMENT

- Contenu du droit
- Limites du droit
- Perte du droit…

EXPLOITATION DES DROITS

Bonnes pratiques et impact de la jurisprudence sur la rédaction des contrats de cession et de licence

DÉFENSE DES DROITS

Décryptage et panorama complet de l'actualité

Le programme sera actualisé un mois avant le déroulement de la formation en fonction des décisions les plus récentes.

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.4 PROTÉGER ET VENDRE LE NON BREVETABLE

Le 13 juin 2019 à Paris
Le 10 octobre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une démarche de protection des innovations non brevetées.
- Connaître les bonnes pratiques associées.
- Maîtriser les procédures et outils permettant de les valoriser.

PUBLIC

Dirigeants et cadres de PME, chargés de valorisation, responsables R&D, ingénieurs, partenaires du développement économique des entreprises.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou Avocat.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

Innovation et management des connaissances - p. 16.

Contenu des enseignements

LE PATRIMOINE INNOVANT NON BREVETÉ

- Enjeux et avantages concurrentiels latents du patrimoine innovant non breveté
- Identification
- Avantages et inconvénients (par rapport à l'invention brevetée)

COMMENT PROTÉGER ET SÉCURISER CE QUI N'EST PAS BREVETÉ ?

- Règles applicables en France, en Europe, et dans le monde
- Les processus liés aux contenus :
  - La formalisation et la traçabilité des innovations
  - La gestion des informations
  - Le dossier de savoir-faire
- Les processus liés à la réservation :
  - Authentification, opposabilité
  - Accords de confidentialité, clauses liées aux contrats de travail ou de prestation

COMMENT VALORISER OU TRANSFÉRER LE SAVOIR-FAIRE ?

- Précautions à prendre en cas de transfert
- Contrats de communication (« licence ») de savoir-faire
- Cas de la recherche et du développement coopératifs
- Focus sur les savoir-faire des Sciences humaines et sociales

COMMENT DÉFENDRE LE SAVOIR-FAIRE ?

- Les règles françaises et internationales
- Responsabilités civile et contractuelle
- L'action en concurrence déloyale
- La violation du secret de fabrique et les autres voies pénales

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.5 MAÎTRISER LES BASES DU DROIT D'AUTEUR

Le 13 juin 2019 à Paris
Le 25 septembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre les principes et mécanismes régissant le droit d'auteur.
- Identifier les titulaires et gérer des droits d'auteur.
- Prévenir et réagir en cas de situation de contrefaçon.

PUBLIC

Toute personne de formation initiale scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir des notions sur les droits d'auteur.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- *Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques* - p. 35.
- *Protéger et valoriser les créations logicielles* - p. 45.
- *Communication : droit d'auteur et droit à l'image* - site web.

Contenu des enseignements

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT D'AUTEUR

LES ŒUVRES PROTÉGEABLES

- Les catégories des œuvres
- La nature des œuvres

LE PÉRIMÈTRE DE LA PROTECTION

- Les conditions de protection
- Les droits moraux et les droits patrimoniaux
- La preuve des droits
- Les droits voisins du droit d'auteur
- Les spécificités du copyright

LA TITULARITÉ DES DROITS

- L'œuvre collective, l'œuvre de collaboration, l'œuvre de commande
- La rémunération en droits d'auteur
- Le cas des créations de salariés
- Durée des droits et domaine public

L'EXPLOITATION ET LA DÉFENSE DES DROITS

- La gestion des droits d'auteur
- Les situations de contrefaçon : prévention et actions possibles

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

MODÈLES D'UTILITÉ Un 'Petit brevet' efficace 2.6

Le 4 avril 2019 à Paris
Le 11 octobre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Savoir ce qu'est un modèle d'utilité (ou certificat d'utilité).
- Différences entre les modèles d'utilité et les brevets.
- Identifier les situations où son utilisation peut être pertinente.
- Principales règles selon les pays et cas particulier de la Chine.
- Identifier les critères de décision pour l'intégrer dans une stratégie de PI.

PUBLIC

Responsables PI, ingénieurs brevets, chargés de valorisation, juristes et tous les acteurs du développement économique, industriel et technologique.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une pratique du droit des brevets.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Liberté d'exploitation : techniques et stratégies* - p. 22.
- *Rédiger efficacement une demande de brevet* - p. 22.

Contenu des enseignements

CARACTÉRISTIQUES DES MODÈLES D'UTILITÉ (MU)

- Définition, terminologie, place du MU / brevet
- Origine du système et développements récents
- Les 10 caractéristiques des MU
- Pays avec et sans MU
- Protection et antériorisation

INVENTIONS RELEVANT DES MU

- Cas où les procédés sont protégeables ou non
- Cas particuliers
- Comparaison avec les brevets

CRITÈRES DE BREVETABILITÉ

- Nouveauté
- Activité inventive
- Limites éventuelles à l'état de la technique opposable
- Comparaison avec les brevets

PROCÉDURES DE DÉPÔT, DÉLIVRANCE

- Rédaction des MU et particularités
- Voies de dépôt d'un MU (direct, conversion, dérivation…)
- Relation brevet – MU : cas de cumul de protection
- Du dépôt d'un MU à sa délivrance
- Déposant, inventeur, copropriété

OBJET, ÉTENDUE ET NATURE DE LA PROTECTION

- Portée
- Contrefaçon
- Nullité
- Durée de protection, maintien en vigueur

LES MODÈLES D'UTILITÉ, UN OUTIL DANS LA STRATÉGIE PI

- Coût
- Cas du certificat d'utilité français, cas du MU chinois
- Avantages, inconvénients, identification de la pertinence
- Critères de décision pour intégrer les MU dans une stratégie de PI

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.7

MAÎTRISER LES BREVETS Bases

Le 28 mars 2019 à Paris
Le 19 novembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Situer la place et le rôle du brevet dans une politique de propriété intellectuelle.
- Comprendre la relation entre les brevets et les autres droits de propriété intellectuelle.
- Connaître les principales étapes de la vie du brevet.

PUBLIC

Toute personne de formation initiale scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir des notions sur les brevets d'invention.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- *L'arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets* - p. 15.
- *Innover grâce aux brevets* - p. 16.
- *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.
- *Maîtriser les dépenses de brevets* - p. 24.

Contenu des enseignements

LA PLACE DU BREVET DANS LE DISPOSITIF DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LES ENJEUX ET PRINCIPES DU BREVET

- Qu'est-ce qu'un brevet et qu'est-ce qu'une invention relevant d'un brevet ?
- Qu'apporte un brevet pour son titulaire, qu'entraîne-t-il pour les challengeurs ?
- Quelles relations y a-t-il entre brevet, savoir-faire, marque, modèle ?
- Quelles relations y a-t-il entre contrefaçon et concurrence déloyale ?

LIRE ET COMPRENDRE UN BREVET

- Les différentes parties d'un fascicule de brevet
- Nouveauté, divulgation, activité inventive
- La notion d' « homme du métier »

LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA VIE DU BREVET

- Quels sont les choix possibles lorsque l'on a réalisé une invention ?
- Quelles sont les différentes phases et quels sont les états d'un brevet ?
- Que faire face à un brevet adverse ?
- Comment déposer un brevet :
  - Les différentes procédures
  - Le choix des pays

BONNES PRATIQUES POUR COOPÉRER EFFICACEMENT AVEC SON CONSEIL EN BREVET

CONCLUSION : POURQUOI DÉPOSER UN BREVET ?

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

MAÎTRISER LES BREVETS Approfondissement

2.8

Le 29 mars 2019 à Paris
Le 20 novembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux économiques liés au brevet.
- Apprécier les exigences de nouveauté et d'activité inventive, l'importance de la titularité et de la rédaction du brevet.
- Appréhender la portée du brevet pour structurer sa stratégie brevets.

PUBLIC

Toute personne de formation scientifique ou juridique (ingénieurs, chercheurs, juristes non spécialisés…) ayant une expérience en matière de brevet.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une expérience en matière de brevet.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : bases* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Rédiger efficacement une demande de brevet* - p. 22.
- *Maîtriser les procédures d'examen des brevets* - p. 23.
- *Maîtriser les contrats brevets : bases* - p. 36.

Contenu des enseignements

COMMENT VALORISER UN BREVET ?

- Brevet : somme d'argent
- Brevet : utilité (action en contrefaçon, exploitation directe, cession, concession, apport, rentabilisation des dépenses de R&D, levier d'action…)

LA TITULARITÉ DU BREVET

- Copropriété
- Contexte de travail collaboratif
- Soustraction d'invention
- Changement de titulaire dans le temps
- Les inventions de salariés : titularité, rémunération…

LA BREVETABILITÉ

- Nouveauté : divulgation, engagement de secret
- Activité inventive : règle d'appréciation
- Exemple pratique sur la nouveauté et l'activité inventive
- Description et revendications : fonctions, structure, règles applicables
- Processus généralisation – restriction
- Prohibition de l'élargissement, cas pratique

COMMENT STRUCTURER UNE STRATÉGIE BREVET ?

- Interprétation des revendications : règles applicables, exemples pratiques
- Contrefaçon par équivalence : règles applicables, exemples pratiques
- Liberté d'exploitation : principes généraux et étapes
- Le rapport de recherche préliminaire et l'opinion écrite sur une demande de brevet FR : analyse, stratégie et conséquences
- Perspectives sur le brevet européen à effet unitaire
- Les brevets, une affaire de stratégie

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.9

LIBERTÉ D'EXPLOITATION
Techniques et stratégies

Le 12 mars 2019 à Paris
Le 7 novembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la liberté d'exploitation.
- Savoir conduire une étude de liberté d'exploitation en matière de brevets.
- Connaître les stratégies alternatives suite à l'étude faite.
- Gérer les documents et analyses produits lors de la liberté d'exploitation.

PUBLIC

Directeurs juridiques, juristes, responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, directeurs R&D, chefs de projets, responsables valorisation.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou Responsable PI dans l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une pratique du droit des brevets.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Modèles d'utilité : un 'Petit brevet' efficace* - p. 20.
- *Rédiger efficacement une demande de brevet* - p. 22.

Contenu des enseignements

POURQUOI RÉALISER UNE ÉTUDE DE LIBERTÉ D'EXPLOITATION ?

- Définition
- Contexte et enjeux de la liberté d'exploitation : lors d'un projet de R&D ou d'exploitation industrielle

RÉALISER UNE ÉTUDE DE LIBERTÉ D'EXPLOITATION

- La définition du cadre de l'étude
- La recherche de brevets et la sélection des brevets pertinents
- L'évaluation préalable des risques
- L'évaluation de la portée et de la validité des brevets pertinents sélectionnés
- L'appréciation de la contrefaçon de brevets
- L'étude des risques réels et l'analyse des solutions envisageables

STRUCTURE DE LA CONSULTATION EN LIBERTÉ D'EXPLOITATION

QUELLES SONT LES STRATÉGIES ENVISAGEABLES FACE À UN BREVET GÊNANT ?

- Négocier, contourner, contester, négliger

VERROUILLER LES CONTRATS

- Lettres de confort
- Clause usuelle de garantie de fournisseurs
- Contrat de garantie
- Clauses générales d'achat d'entreprise

GESTION DES ÉTUDES EN LIBERTÉ D'EXPLOITATION

- Conservation
- Mise à jour, actualisation et suivi dans le temps
- Diffusion, problèmes de confidentialité

CAS PRATIQUE

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.10

RÉDIGER EFFICACEMENT UNE DEMANDE DE BREVET

Le 20 juin 2019 à Paris
Le 18 octobre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Définir le format de brevet adapté à la stratégie souhaitée et aux circonstances.
- Maîtriser les principales étapes de la rédaction du brevet.
- Anticiper les objections lors de l'examen, en cas de challenge du brevet, et le contournement.
- Avoir des échanges efficaces avec l'inventeur et le rédacteur du brevet.
- Maîtriser le processus « Elargissement / limitation ».

PUBLIC

Concepteurs, responsables PI ou R&D, correspondants brevets, collaborateurs de services PI ou de service de valorisation universitaire, ingénieurs brevet, conseils en PI, avocats, conseils en innovation.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une pratique du droit des brevets.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Modèles d'utilité : un 'Petit brevet' efficace* - p. 20.
- *Liberté d'exploitation : techniques et stratégies* - p. 22.

Contenu des enseignements

L'OBJET DE LA RÉDACTION DU BREVET

- Articulation entre description, dessins et revendications
- Objet, validité et portée du brevet
- Interprétation des revendications ; équivalence

LA RÉDACTION DU BREVET DANS LE TEMPS

- Intangibilité de la description
- Limitation des revendications
- Rédaction originelle et rédaction pour extension
- Demande de brevet provisoire

LES EXIGENCES LÉGALES DE LA RÉDACTION D'UN BREVET

- Suffisance de description
- Nouveauté, activité inventive

LES PARTIES PRENANTES

- L'homme du métier : connaissances générales et implicites, suffisance de description, interprétation
- Objections de fond et de forme des examinateurs
- Concurrents et challengeurs : critiques, avantages, conséquences juridiques

LA STRATÉGIE DU DÉPOSANT DE BREVET, FACTEUR CLÉ

- Quelle utilité souhaitée pour le brevet ; conséquences pour la rédaction
- Les différents formats de rédaction de brevets

LE PROCESSUS DE RÉDACTION

- Les paramètres temps et coûts
- L'établissement de l'état de la technique : utilité, modalités
- L'élargissement et l'enrichissement de l'invention
- La rédaction : étapes clés, terminologie, erreurs à éviter, aspects pratiques

LES SPÉCIFICITÉS DE RÉDACTION SELON LES DOMAINES TECHNIQUES

EXERCICE DE RÉDACTION D'UNE REVENDICATION

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

IEEPI
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

2.11 GÉRER LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES BREVETS

Les 7 et 8 février 2019 à Paris
Les 26 et 27 septembre 2019 à Paris
DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Intégrer les procédures française, européenne et internationale (par la voie du P.C.T.) de délivrance des brevets et les délais associés.
- Maîtriser les opérations nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers brevets.
- Acquérir les bonnes pratiques et se constituer des check–list des points importants.

PUBLIC

Gestionnaires ou assistants des services propriété industrielle d'entreprises ou de cabinets, assistants juridiques, toute personne participant à la gestion d'un portefeuille de brevets.

INTERVENANT

Responsable administratif brevets.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une première pratique des procédures de dépôt de brevet.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : bases* - p.21.

EN COMPLÉMENT

- *Maîtriser les procédures d'examen des brevets* - p. 23.
- *Gérer les procédures administratives marques* - p. 25.
- *Maîtriser les contrats brevets : bases* - p. 36.

Contenu des enseignements

LA PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE DES BREVETS EN FRANCE

- Le dépôt de la demande et le suivi de la procédure
- Autorisation de divulgation, rapport de recherche préliminaire, publication et délivrance du brevet
- Analyse des pièces d'un dossier : quand intervenir / check-list / cas pratiques

LA PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE DES BREVETS EUROPÉENS

- Le dépôt de la demande et le suivi de la procédure
- Rapport de recherche, publication de la demande, désignation des pays, notifications officielles, délivrance et validations
- Procédure d'opposition
- Le brevet unitaire et la juridiction unifiée du brevet
- Système d'opt-out
- Validation du brevet unitaire
- Analyse des pièces d'un dossier : quand intervenir / check-list / cas pratiques

LA PROCÉDURE INTERNATIONALE SELON LE P.C.T.

- Le dépôt de la demande et le suivi de la procédure
- Rapport de recherche internationale, examen préliminaire international, notifications officielles, phases régionales et nationales
- Analyse des pièces d'un dossier : quand intervenir / check-list / cas pratiques

SPÉCIFICITÉS INTERNATIONALES ET DERNIÈRES ACTUALITÉS

- Point sur les dernières actualités des procédures de délivrance des brevets : nouveau dépôt INPI XML via e-procédures (dépôt de la demande, modèle Word, balises, etc.)
- L'essentiel des procédures au Canada, Chine, Corée, Etats-Unis, Inde et Japon

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.12 MAÎTRISER LES PROCÉDURES D'EXAMEN DES BREVETS

Le 7 juin 2019 à Paris
Le 15 novembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Maîtriser les objections des offices des brevets, les comprendre et analyser leurs conséquences.
- Savoir y répondre sur le fond et la forme.
- Mieux collaborer avec son conseil pour éviter les coûts inutiles.

PUBLIC

Responsables brevets dans les entreprises et centres de recherche.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Connaitre les fondamentaux du droit des brevets.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : bases* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Actualités du droit des brevets* - p. 18.
- *Rédiger efficacement une demande de brevet* - p. 22.
- *Litige de PI : anticiper et gérer* - p. 44.

Contenu des enseignements

LES DIFFÉRENTES OBJECTIONS DES OFFICES DE BREVETS

- Objections de fond
- Objections de forme
- Les différentes procédures d'examen

LES POINTS CLÉS DE LA RÉDACTION D'UN BREVET

- La nouveauté
- L'activité inventive
- La suffisance de description et le support des revendications

ANTICIPER LES OBJECTIONS DES OFFICES DE BREVET

- Maîtrise de l'état de la technique
- Description adaptée
- Stratégie de rédaction des revendications

RÉPONDRE AUX OBJECTIONS

- La restriction de la portée d'un brevet :
  - Comment ?
  - Jusqu'où ?
  - Utilité
- La limitation d'un brevet postérieurement à sa délivrance

POINTS CLÉS À RETENIR POUR MAÎTRISER LA PROCÉDURE D'EXAMEN

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.13

MAÎTRISER LES DÉPENSES DE BREVETS

Le 22 mars 2019 à Paris
Le 20 septembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre ce que sont les dépenses de brevets (nature, structure, ventilation, contrepartie, survenance, montant…).
- A iso qualité de service, les minimiser pour autant que possible.

PUBLIC

Responsables PI ou responsables brevets des secteurs privé ou public.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Gérer des dépenses de brevets.

EN COMPLÉMENT

- *Piloter la PI dans l'entreprise* - p. 39.
- *Conjuguer politique PI et gestion du CIR* - site web.

Contenu des enseignements

LES ASPECTS FINANCIERS DES BREVETS

- Charges et produits financiers en matière de brevets
- Impact fiscal et comptable
- La maîtrise des dépenses de brevets en tant qu'outil opérationnel de gestion

LES PROCESSUS BREVETS ET LES COÛTS AFFÉRENTS

- Format plus ou moins extensif de la rédaction d'un brevet et impact sur le coût
- Recherche de brevets, liberté d'exploitation, contrats, contentieux, consultations

LES PHASES D'UN BREVET ET LES COÛTS RELATIFS

- Elaboration de la demande de brevet, dépôt, examen
- Elaboration de la demande pour extension, et voies d'extension
- Procédures d'examen, de délivrance, d'opposition
- Maintien en vigueur

COÛT ET FACTURATION EN MATIÈRE DE BREVETS

- Personnes sources de coût
- Règles des conseils en matière financière
- Devis, convention d'honoraires
- Mode de calcul du prix des prestations des conseils
- Facture de provision, facture de prestation
- Temps passé, taux horaire
- Maîtrise du coût et maîtrise du temps
- Structure des coûts de brevets
- Caractéristiques du coût des prestations brevets
- Budgets, tableaux de bord
- Contestation de facture

LES APPELS D'OFFRES

- Problématique, recommandations, analyse
- Forfait, low cost

LES AIDES FINANCIÈRES

CONCLUSION ET BONNES PRATIQUES

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.14

MAÎTRISER LES BASES DES MARQUES ET DU DESIGN

Le 29 janvier 2019 à Paris
Le 17 septembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Connaître les dispositions régissant les marques, dessins et modèles, droits d'auteur.
- Comprendre comment les intégrer dans sa stratégie de protection.

PUBLIC

Toute personne de formation initiale scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir des notions sur les marques, les dessins et modèles et les droits d'auteur.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- *Gérer un portefeuille de marques* - p. 25.
- *Intégrer les dessins et modèles dans la stratégie de protection* - p. 26.

Contenu des enseignements

POURQUOI SE PROTÉGER ?

- Rappel des enjeux

COMMENT SE PROTÉGER ET À QUELLES CONDITIONS ?

- Marques :
  - Présentation des différents types de marques
  - Objet et critères de protection
  - Les recherches à effectuer
  - Quand et où se protéger ? (dépôt national, communautaire, international)
  - Durée des droits
- Dessins et modèles, problèmes de divulgation, exclusions de protection :
  - Objet et critères de protection
  - Que déposer ?
  - Où se protéger ? (dépôt national, communautaire, international)
  - Quand déposer : les pièges à éviter et les éléments de stratégie à prendre en compte avant de déposer
  - Durée des droits
- Droit d'auteur :
  - Catégories et nature des œuvres
  - Conditions de protection
  - Preuve des droits
  - Les attributs du droit d'auteur
  - Titularité des droits d'auteur
  - Durée des droits

LA COMPLÉMENTARITÉ DES DROITS

CAS PRATIQUE

Illustration par une mise en situation reprenant la création d'une marque ou d'un design

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.15 GÉRER LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES MARQUES

Le 26 mars 2019 à Paris
Le 1er octobre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Connaître les opérations nécessaires à la constitution et au suivi des dépôts de marques.
- Acquérir les principes de renouvellement des marques.
- Acquérir les bonnes pratiques et constituer des check–list des points importants.

PUBLIC

Gestionnaires ou assistants des services PI d'entreprises ou de cabinets, assistants juridiques, toute personne participant à la gestion d'un portefeuille de marques.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une première pratique des procédures de dépôt de marque.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les bases des marques et du design* - p. 24.

EN COMPLÉMENT

- *Gérer les procédures administratives brevets* - p. 23.
- *Gérer un portefeuille de marques* - p. 25.

Contenu des enseignements

PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE DES MARQUES EN FRANCE

- Points clés à savoir sur les marques
- Vérifications préalables au dépôt
- Constitution du dossier de dépôt
- Du dépôt de la demande à l'enregistrement : le suivi de la procédure
- Analyse des pièces d'un dossier dans le cadre d'un dépôt de marque française : Quand intervenir ? / Check-list

PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE D'UNE MARQUE DE L'UE

- Le dépôt de la marque et le suivi de la procédure
- Rapport de recherche, publication de la demande, période d'opposition, enregistrement
- Suivi des dossiers : enregistrements, renouvellements, délais de priorité
- Analyse des pièces d'un dossier dans le cadre d'une procédure de délivrance d'une marque de l'UE : Quand intervenir ? / Check-list

LA PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE D'UNE MARQUE INTERNATIONALE

- Le dépôt de la demande et le suivi de la procédure auprès de l'OMPI
- Assurer le suivi des dossiers : enregistrements, renouvellements, périodes d'opposition nationales
- Analyse des pièces d'un dossier dans le cadre d'une procédure de délivrance de marque internationale : Quand intervenir ? / Check-list

SUIVRE LES RENOUVELLEMENTS DES MARQUES

- Les risques de déchéance
- L'élaboration régulière de reporting
- Mettre en place des tableaux de bord de suivi des renouvellements
- Exercice d'application

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.16 GÉRER UN PORTEFEUILLE DE MARQUES

Le 14 juin 2019 à Paris
Le 5 novembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Savoir quels sont les éléments constitutifs d'une marque protégée.
- Connaître les caractéristiques des différentes stratégies de protections.
- Gérer un portefeuille de marque en fonction de l'entreprise.

PUBLIC

Juristes, chargés de valorisation, responsables de département PI, chefs d'entreprise.

INTERVENANT

Avocat, ancien directeur PI dans l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les fondamentaux du droit des marques.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les bases des marques et du design* - p. 24.

EN COMPLÉMENT

- *Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux* - p. 26.
- *Maîtriser les contrats marques* - p. 37.

Contenu des enseignements

LA MARQUE, UN ÉLÉMENT DE VALEUR AJOUTÉE

- Marque de produits et marque d'entreprise
- Identité visuelle, logo et signature
- Enjeux stratégiques de marque : identification et présence à l'esprit, appartenances et valeurs, performances et réassurance

LA PROTECTION DES MARQUES

- Protection du signe distinctif
- Problématique de protection des couleurs, des formes, des sons
- Objet et critères de protection
- Les recherches d'antériorité

LES STRATÉGIES DE PROTECTION ET LA DURÉE DES DROITS

- Dépôts nationaux
- Marque communautaire
- Marque internationale, Arrangement et Protocole de Madrid
- Délai de priorité

GÉRER ET OPTIMISER UN PORTEFEUILLE DE MARQUES

- L'architecture de marque : marque ombrelle, marque caution, marque produit…
- Audit d'un portefeuille de marque
- Les alliances de marques et le co-branding
- Les outils de gestion (bases de données, certificats originaux, archives)
- Activité et stratégie de surveillance des marques
- L'optimisation budgétaire
- Les cessions, licences et contrats associés aux marques

DÉFENSE DE LA MARQUE

- Actions anti-contrefaçon
- Contentieux

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.17 DÉFENDRE SES MARQUES SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le 25 juin 2019 à Paris
Le 22 octobre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Sécuriser la présence d'une entreprise sur Internet et les réseaux sociaux.
- Mettre en place une politique de défense et de protection des marques.
- Savoir identifier les menaces et y répondre par les actions appropriées.

PUBLIC

Juristes PI en cabinet ou en entreprise, responsables marketing, communication ou e-commerce en entreprise, responsables informatique, community managers.

INTERVENANT

Avocat, spécialiste du multimédia.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les fondamentaux en matière de marques et droit d'auteur.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les bases des marques et du design* - p. 24.

EN COMPLÉMENT

- *Actualités du droit d'auteur et du numérique* - p. 18.
- *Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection* - p. 27.

Contenu des enseignements

INTRODUCTION

- Le système des noms de domaine et des extensions
- Les évolutions en matière de nommage
- Les réseaux sociaux et leur utilisation par les entreprises
- La sécurité des données à caractère personnel sur les réseaux sociaux

LES TYPES D'ATTEINTES AUX DROITS DE PI

- Cybersquatting, typosquatting, namesquatting
- Phishing et pharming
- Contrefaçon et tromperie
- Fausse affiliation, usurpation d'identité, reprise de la marque
- Atteinte à l'image et à la réputation
- L'usage à titre critique ou parodique : les limites du principe de liberté d'expression
- Concurrence déloyale, détournement de clientèle

ÉVALUATION DES RISQUES JURIDIQUES

- Utilisation des réseaux sociaux dans le cadre professionnel
- La responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des agissements de ses salariés
- L'usage de la marque par des tiers liés à l'entreprise : filiales, licenciés, affiliés, distributeurs revendeurs

GÉRER SA E-RÉPUTATION

- Les actions de prévention
  - Organiser sa présence sur les réseaux sociaux
  - Mettre en place des procédures de réservation d'identifiants
  - Gérer un portefeuille d'identifiants
  - Contrôler l'utilisation de la marque par les tiers et contrôler les contrats de prestation
- La stratégie de défense
  - Organiser sa veille et détecter les atteintes
  - Définir le périmètre de défense et mettre en place des procédures à appliquer
  - Les différents moyens d'action pour faire cesser les atteintes

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.18 INTÉGRER LES DESSINS & MODÈLES DANS LA STRATÉGIE DE PROTECTION

Le 18 juin 2019 à Paris
Le 26 novembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Connaître les dispositions régissant les dessins et modèles.
- Comprendre comment les intégrer dans sa stratégie de protection.
- Savoir arbitrer entre un dépôt national ou communautaire.
- Comprendre la complémentarité des différents droits de PI.

PUBLIC

Responsables juridiques, juristes spécialisés, collaborateurs de service R&D, designers.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- *Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques* - p. 35.
- *Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise* - p. 39.

Contenu des enseignements

INTRODUCTION

- Rappel des notions de base : propriété intellectuelle et propriété industrielle
- L'articulation des différents droits de propriété industrielle
- Le modèle, un droit à la croisée de l'esthétique et du technique

COMMENT PROTÉGER SES CRÉATIONS GRÂCE AUX DESSINS ET MODÈLES ?

- Que protège-t-on ? Les notions de forme et d'impression d'ensemble
- La nouveauté
- Analyser le caractère individuel
  - Le secteur industriel/commercial
  - La liberté du créateur
  - L'utilisateur avertit
  - Le critère de visibilité
  - L'utilisation « normale »
- La forme fonctionnelle

ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE DÉPÔT DE DESSINS ET MODÈLES

- L'importance des vues : restituer l'impression d'ensemble
  - Quelles vues, quelles dimensions ?
  - Quelle est l'importance des ombres ?
  - Quelle est l'importance de la couleur du dessin ?
- Anticiper l'international :
  - Sauvegarder sa priorité
  - Coordonner les dépôts
  - Bien utiliser le modèle international

CAS PRATIQUES

- Etude d'un cas concret
- Focus sur les points suivants : la recherche technique, esthétique et globale du produit

BONNES PRATIQUES ET ERREURS À ÉVITER

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.19 INTÉGRER LES NOMS DE DOMAINE DANS LA STRATÉGIE DE PROTECTION

Le 17 mai 2019 à Paris
Le 8 novembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Connaître les bonnes pratiques de protection des noms de domaine génériques, nationaux et des nouvelles extensions.
- Intégrer les noms de domaine dans la stratégie PI de l'entreprise.
- Anticiper et gérer les litiges judiciaires et extra-judiciaires.

PUBLIC

Responsables marques ou noms de domaine, informatique ou marketing, éditeurs de site web, juristes, conseils en propriété industrielle, avocats, partenaires du développement économique.

INTERVENANT

Avocat, spécialiste du multimédia.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit de la PI.

EN COMPLÉMENT

Défendre ses marques sur Internet et les réseaux sociaux - p. 26.

Contenu des enseignements

INTRODUCTION

- Qu'est ce qu'un nom de domaine, les différents types, la distinction avec les autres droits de PI
- Organisation internationale du nommage
- L'avènement des nouvelles extensions (nouveaux gTlds)

PROTECTION DES NOMS DE DOMAINE

- Les Registreurs
- Le droit applicable
- Conditions de validité et relations entre une marque et un nom de domaine

CRÉATION D'UN PORTEFEUILLE DE NOMS DE DOMAINE : LA STRATÉGIE DE NOMMAGE ET DE CHOIX DES EXTENSIONS

- Définition des besoins de l'entreprise
- Choix des noms et des extensions
- Les nouvelles extensions
- Création de sa propre extension internet : les enjeux et les risques des nouvelles extensions
- Établir une charte de nommage
- Faire évoluer son portefeuille

GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE NOMS DE DOMAINE

- Surveillance et vérification des droits existants
- Principes de bonne gestion des nouvelles et futures extensions
- Quelle politique d'achat / vente mettre en place dans l'entreprise et pourquoi ?
- Surveillance et défense du portefeuille

RISQUES ET ATTEINTES POSSIBLES

- Cybersquatting, typosquatting
- Atteintes aux marques sur internet
- Les procédures arbitrales de règlement des litiges

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

NOUVEAU

2.20 PROTÉGER SES INVENTIONS À L'INTERNATIONAL Mettre en œuvre une politique brevet

Le 6 juin 2019 à Paris
Le 22 novembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Repérer des aides à la décision en matière de protection internationale afin d'élaborer sa stratégie interne.
- Clarifier les intérêts et limites des différents outils juridiques à disposition.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, juristes généralistes ou spécialisés, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises, universitaires.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou spécialiste de l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux du droit de la PI (France et international).
- Ou avoir suivi *Maîtriser les bases de la PI* - p. 14.

EN COMPLÉMENT

- *Protéger sa PI en Chine* - p. 28.
- *Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA* - p. 29.
- *Stratégies de PI dans les pays émergents* - site web.

Contenu des enseignements

INTRODUCTION : ASPECT OFFENSIF ET DÉFENSIF

POURQUOI DÉPOSER UN BREVET À L'INTERNATIONAL ?

- Quelle utilité recherchée pour le brevet ? Quelle nécessité ?
- Quelle stratégie brevet à l'international ?

QUE DÉPOSER COMME BREVET À L'INTERNATIONAL ? OÙ ?

- Stratégie de dépôts massifs vs. stratégie de dépôts ciblés
- Pays « producteurs » et pays « utilisateurs » de contrefaçon
- Localisation des concurrents, localisation des marchés
- Pays à litige

QUAND DÉPOSER UN BREVET À L'INTERNATIONAL ? COMMENT ?

- Délai de priorité
- Publication brevet de base et divulgation
- Séquence en deux temps : dépôt prioritaire puis extension
- PCT, MU, brevet unitaire

QUELLE STRATÉGIE POST DÉPÔT ?

- Procédure d'examen
- Validation brevet EP, BU
- Limitation
- Tactique : accélérer les procédures ou bien les ralentir
- Le maintien en vigueur : quand abandonner, revue de portefeuille

QUELS COÛTS ?

- Coûts normaux incompressibles et coûts exceptionnels
- Echéancier des dépenses

ASPECTS PÉRIPHÉRIQUES

- Veille brevets (en vue d'opposition aux brevets tiers)
- La liberté d'exploitation (cas US)

DÉPOSER SES BREVETS À L'INTERNATIONAL : UNE QUESTION DE COOPÉRATION

- Au sein de l'entreprise
- Avec le contact (interne ou externe) chargé des brevets
- Avec les conseils à l'étranger

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.21

BREVET UNITAIRE ET BREVET EUROPÉEN Approche stratégique

Le 28 juin 2019 à Paris
Le 19 novembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Connaître les différentes voies de protection possibles et choisir en fonction de ses besoins la meilleure voie.
- Comprendre les différentes stratégies de contentieux possibles et choisir la meilleure stratégie en fonction de son entreprise.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, juristes généralistes ou spécialisés, chargés de valorisation, responsables PI, conseils en propriété industrielle, partenaires du développement des entreprises.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques* - p. 44.
- *Protéger ses inventions à l'international : mettre en œuvre une politique brevet* - p. 27.

Contenu des enseignements

LE BREVET UNITAIRE, UNE DISCUSSION DE LONGUE HALEINE

BREVET EUROPÉEN, BREVET UNITAIRE, BREVETS NATIONAUX : CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE PROCÉDURE

- Pays signataires du brevet unitaire
- Comparaison des détails de procédure (délais, formalisme, traduction, lieu de dépôt et d'examen…)
- Taxe annuelle, coûts de traduction et système de compensation

LA PÉRIODE TRANSITOIRE DU BREVET UNITAIRE

- Dérogation à la compétence exclusive de la Juridiction unifiée : Opt out, Opt in
- Traduction

LA COUR EUROPÉENNE DES BREVETS

- Les différents sièges et leurs champs de compétence
- Les frais de procédure

GESTION DES LITIGES : QUELLE STRATÉGIE CHOISIR ?

- Annulation du brevet, contrefaçon : avantages et inconvénients des différents systèmes
- Quelle influence sur le forum shopping ?
- Les mesures conservatoires

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.22

PROTÉGER SA PI EN CHINE

Le 26 mars 2019 à Paris
Le 24 octobre 2019 à Paris
Le 27 novembre 2019 à Neuchâtel *
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Connaître les caractéristiques du marché de la PI en Chine et en Asie du Sud-est.
- Appréhender les stratégies de protection et de coopération pour les entreprises privées ou la recherche publique.
- Identifier les opportunités qui y sont liées et les montages stratégiques à mettre en œuvre.

PUBLIC

Responsables et cadres de services PI ou Business Development, responsables exports, conseils en propriété industrielle, avocats, juristes.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux du droit de la PI (France et international).
- Ou avoir suivi *Maîtriser les bases de la PI* - p. 14.

EN COMPLÉMENT

- *Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique* - p. 28.
- *Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA* - p. 29.
- *Stratégies de PI dans les pays émergents* - site web.

Contenu des enseignements

CONTEXTE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI) EN CHINE ET EN ASIE DU SUD-EST

- Aspects juridiques et culturels
- Evolutions récentes des dispositifs législatif et judiciaire

PROTÉGER SES DROITS DE PI

- Stratégies de protection
- Caractéristiques locales des droits et procédures de brevets
- Intérêt et pratique de la veille :
  - Veille des droits de PI
  - Veille législative et réglementaire locale
  - Surveillance des partenaires et concurrents
- Gérer sa marque localement
- Faire respecter ses droits ; aperçus des stratégies de lutte contre la contrefaçon et les « shanzhai » (imitations proches)

COMMENT COOPÉRER ?

- Stratégies de coopération
- R&D locale
- PI et joint ventures
- Coopération avec les universités et la recherche publique
- Montages stratégiques

GÉRER SON DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

- Problématiques de la gestion locale ou distante des fonctions PI
- Organiser le sourcing
- Gestion de ses savoir-faire
- Gestion locale des salariés
- Règles et pratiques de propriété intellectuelle sur Internet
- Intérêts comparés d'investissements dans l'ASEAN ou d'autres pays d'Asie (Inde), sous l'angle de la PI
- Gestion des litiges

* Se référer à la page 50 « Partenaires internationaux ».

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

2.23 DÉPOSER DES BREVETS ET DÉFENDRE SES DROITS AUX USA

Le 21 mars 2019 à Paris
Le 8 octobre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre et utiliser au mieux la procédure de dépôt et d'examen des brevets américains et défendre ses droits.
- Comprendre ce que la réforme « America Invents Act » a changé.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, responsables et collaborateurs de service PI, juristes généralistes ou de cabinets spécialisés, avocats.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle, qualifiés US Patent Agent.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux du droit des brevets (français et international).
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : bases* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Protéger ses inventions à l'international : mettre en œuvre une politique brevet* - p. 27.
- *Protéger sa PI en Chine* - p. 28.
- *Stratégies de PI dans les pays émergents* - site web.

Contenu des enseignements

SYSTÈME AMÉRICAIN DES BREVETS : TYPES DE DEMANDES ET DÉPÔTS

- Inventions brevetables
- Provisional / Non-provisional
- Non-provisional Applications
  - Inventeurs (qui considère-t-on comme inventeur ?)
  - Declaration et IDS (Information Statement Disclosure)
  - Preliminary Amendment
  - Revendication de la priorité d'une demande antérieure étrangère ou US
- Continuing Applications : Continuation / Divisional / CIP
- Durée de vie du brevet et coût
- Impacts de la réforme sur chaque point

LA PROCÉDURE D'OBTENTION DE BREVET AUX ÉTATS-UNIS

- Offices Actions
- Critères de brevetabilité aux US
- Réponse à Office Action / Interviews
- Délivrance et annuités
- RCE et Appeal
- Actions de tiers
- Corrections post-délivrance
- Interferences / Double-patenting
- Impacts de la réforme sur chaque point

COMPARAISON DES SYSTÈMES EUROPÉEN ET AMÉRICAIN

- Nouveauté / définition de l'art antérieur (avant et après la réforme)
- Activité inventive versus non-obviousness
- Outils à la disposition du déposant : comparaison des deux systèmes
- Possibilité d'action des tiers : comparaison des deux systèmes
- Comparaison du déroulement et des coûts de la procédure
- Organisation judiciaire et déroulement du litige aux US

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.1 BONNES PRATIQUES PI POUR RÉUSSIR LES COOPÉRATIONS

Le 1er février 2019 à Paris
Le 19 septembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Identifier les facteurs clés de succès des coopérations : opportunités et risques.
- Identifier les acteurs clés d'une coopération et leur rôle.
- Savoir utiliser la PI comme un « langage commun » pour bien coopérer et aboutir à des coopérations « gagnant / gagnant ».

PUBLIC

Responsables Projets / Scientifiques / Techniques / R&D / Valorisation, chercheurs, porteurs de projet, acheteurs, juristes, structures d'accompagnement.

INTERVENANT

Consultant spécialisé en management de l'innovation et de la propriété intellectuelle.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- *Open-innovation et partenariats* - p. 30.
- *Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium* - p. 30.
- *Contrats de R&D public / privé* - p. 31.
- *Confidentialité et risques juridiques* - site web.

Contenu des enseignements

UN PROJET DE COOPÉRATION : UN PROJET « PAS COMME LES AUTRES » !

- Projet « classique » - projet d'innovation - projet de coopération
- Facteurs clés de succès pour un projet de coopération : opportunités et risques, acteurs clés et rôles, aspects PI (secret, confidentialité, brevets, contrats…)

PRÉPARER LA COOPÉRATION

- Les bonnes questions à se poser :
  - Sur quoi veut-on coopérer ? Pourquoi ?
  - Avec qui veut-on coopérer ? Pourquoi ?
  - Que pouvons nous y gagner ou perdre ?
  - Que peut y gagner ou perdre le partenaire ?
- Mise en pratique avec le « mémo-coopération »

MANAGER LE PROJET DE COOPÉRATION, AU QUOTIDIEN

- Manager le projet à trois niveaux : stratégie, organisation, management des personnes
- Bien organiser, à tous les niveaux, la prise de décision et la traçabilité des décisions

MANAGER LES INFORMATIONS AVANT ET PENDANT LA COOPÉRATION

- Mener, de manière concourante, trois activités complémentaires :
  - Création
  - Capitalisation des connaissances
  - Protection des connaissances créées
- Mise en pratique avec le « mémo-innovation »

« PARÉ POUR L'AVENTURE » DE LA COOPÉRATION ?

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

NOUVEAU

3.2 OPEN-INNOVATION ET PARTENARIATS

Le 14 mars 2019 à Paris
Le 24 septembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Mettre en place des partenariats stratégiques en Innovation Ouverte en prenant en compte les intérêts de l'entreprise ou organisme.
- Appréhender les stratégies de PI dans les partenariats de façon opérationnelle.
- Manager, structurer et capitaliser sur les partenariats.

PUBLIC

Dirigeants d'entreprise, structures d'accompagnement des entreprises, consultants en innovation, responsables business opportunity - stratégie - innovation - ingénierie - produit, chargés de valorisation, chefs de projets R&D, responsables achats, juristes.

INTERVENANT

Conseil en stratégie et partenariat de l'innovation.

PRÉ-REQUIS

- Avoir un minimum de pratique en matière de PI et des connaissances de base en gestion de l'innovation et de projets.

EN COMPLÉMENT

- *Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium* - p. 30.

Contenu des enseignements

MISE EN PLACE DES PARTENARIATS - DÉFINITION ET NÉGOCIATION DES STRATÉGIES

- Rappel des bases des Droits de la Propriété Intellectuelle (PI)
- Le droit d'utiliser et d'exploiter l'Innovation Ouverte
- Les différents titres de PI appliqués à l'Innovation Ouverte
- Les droits conférés par le brevet appliqués à l'Innovation Ouverte
- Stratégies appliquées aux partenariats d'Innovation Ouverte
- Présentation et mise en œuvre du « Cycle en V Partenariats© »
- Présentation et mise en œuvre de la « Matrice de l'Innovation Ouverte© » (check liste des points importants dans la définition d'une stratégie d'innovation et de PI)
- Les différents régimes de la copropriété de l'Innovation Ouverte

JEUX DE RÔLES - MÉTHODES ET PROCESSUS APPLIQUÉS AUX PARTENARIATS D'INNOVATION OUVERTE

- Donner et expliquer les clés de la définition des stratégies de partenariats d'Innovation Ouverte
- Fournir les clés de négociation et d'évolution des stratégies d'Innovation Ouverte
- Donner et expliquer les clés de la mise en place des partenariats d'Innovation Ouverte
- Revisiter les relations et responsabilités au sein de l'entreprise et entre les partenaires
- Appliquer une méthode de gestion de projet à la mise en place des stratégies de partenariat d'Innovation Ouverte
- Présenter des méthodes et un outil de mise en place des partenariats et des contrats
- Présenter des indicateurs d'évaluation des partenariats

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.3 SÉCURISER LE TRAVAIL COLLABORATIF ET LES ACCORDS DE CONSORTIUM

Le 2 juillet 2019 à Paris
Le 14 novembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre le processus de partenariat.
- Assurer la sécurisation et la pérennisation du travail collaboratif.
- Maîtriser la rédaction et l'exploitation des contrats de partenariat et accords de consortium en matière de PI.

PUBLIC

Acteurs et porteurs de projets, pôles de compétitivité, cadres, direction études et recherche, chercheurs, chargés de valorisation.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Avoir un minimum de pratique en matière de PI.
- Ou avoir suivi *Bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations* - p. 29.

EN COMPLÉMENT

- *Open-innovation et partenariats* - p. 30.
- *Contrats de R&D public / privé* - p. 31.
- *Confidentialité et risques juridiques* - site web.

Contenu des enseignements

SE PRÉPARER AUX ENJEUX DU PARTENARIAT

- Les enjeux des coopérations
- Protéger les innovations
- Sécuriser la R&D et ses droits antérieurs
- Etat des lieux
- Organiser les règles du jeu

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

- Se préparer au processus de négociation du partenariat :
  - Pratiques de négociation
  - Accords pré-contractuels
  - Accord de consortium
  - Accord de concession de licence
  - Spécificités des partenariats interculturels
- Faciliter la mise en œuvre et anticiper le futur du partenariat :
  - Propriété et exploitation des résultats
  - Anticiper le futur du partenariat et les risques de conflits
  - Gestion des partenariats

POINTS CLÉS ET BONNES PRATIQUES

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.4

NOUVEAU

GÉRER LA PI DANS LES COPROPRIÉTÉS

Le 4 avril 2019 à Paris
Le 17 septembre 2019 à Paris
Le 26 novembre 2019 à Toulouse
Le 27 novembre 2019 à Montpellier

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux et les spécificités de propriété intellectuelle dans un contrat de copropriété.
- Définir les modalités de PI de la copropriété.
- Gérer efficacement la gestion de la PI avec les copropriétaires sur le long terme.

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de services PI, R&D ou valorisation, ingénieurs brevets, juristes issus du privé ou d'organisme public.

INTERVENANT

Juriste ou avocat.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les bases des contrats de PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les contrats brevets : bases* - p. 36.

EN COMPLÉMENT

- *Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium* - p. 30.
- *Contrats de R&D public / privé* - p. 31.
- *Maîtriser les contrats brevets : approfondissement* - p. 36.

Contenu des enseignements

CONTEXTE

- Définition du contrat de copropriété
- Enjeux pour les copropriétaires

LE CADRE JURIDIQUE

- Régime légal supplétif : art L.613-29 CPI
- Droits et obligations des copropriétaires

LE RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ : UN CONTRAT SPÉCIFIQUE

- Les principales clauses
- Les points clés :
  - Exploitation et protection de l'invention
  - Copropriété et l'action en contrefaçon
  - Concession à un tiers d'une licence d'exploitation

LES POINTS DE VIGILANCE ET BONNES PRATIQUES

- La quote-part de copropriété de chaque partie
- La gestion des dépôts et la répartition des coûts
- Les conditions d'exploitation par les parties :
  - Exploitation par domaine
  - Rémunérations
  - Modalités de concéder une licence à des tiers
- Les conditions de la cession ou de l'abandon des quotes-parts
- Les contrefaçons
- Cas de faute ou de défaillance d'un copropriétaire

CAS PRATIQUES

- Exemple de contrat de copropriété

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.5

CONTRATS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT PUBLIC / PRIVÉ

Le 19 mars 2019 à Paris
Le 1er octobre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux des contrats de recherche pour un laboratoire de recherche publique et pour une entreprise privée.
- Organiser contractuellement un partenariat de recherche.

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, de recherche et développement ou de valorisation, ingénieurs brevets, juristes aussi bien du privé que des organismes publics.

INTERVENANT

Responsable juridique.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi *Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium* - p. 30.

EN COMPLÉMENT

- *Gérer la PI dans les copropriétés* - p. 31.
- *Droits de la concurrence applicable aux activités de R&D* - p. 32.
- *Maîtriser les contrats brevets : bases* - p. 36.

Contenu des enseignements

CONTEXTE

- Définitions (contrat de prestation, contrat de collaboration, accord de consortium)
- Enjeux d'un partenariat de recherche public / privé
- Cadre juridique (droit français, droit communautaire)

PRÉPARER LA RÉDACTION DU CONTRAT

- Etats des droits de PI
- Sécuriser les négociations : organiser la confidentialité
- Bonnes pratiques (cahiers de laboratoires, etc.)

PRINCIPAUX ASPECTS DES CONTRATS DE RECHERCHE ET CLAUSES CORRESPONDANTES

- Etude des principales clauses, à l'appui d'un clausier :
  - Titre, comparution, préambule
  - Définitions et importance des annexes : connaissances antérieures, perfectionnements, etc.
  - Pilotage de la collaboration
  - Moyens : financiers, matériels, humains (mise à disposition de personnels, stagiaires, sous-traitants)
  - Confidentialité et publication
  - Propriété et protection des résultats
  - Conditions d'exploitation des résultats
  - Clause de responsabilité
  - Litiges et loi applicable
  - Clauses diverses : résiliation, intuitu personae…

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.6 DROITS DE LA CONCURRENCE APPLICABLE AUX ACTIVITÉS DE R&D

Le 4 juillet 2019 à Paris
Le 8 octobre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre les règles de droit de la concurrence UE, les principes des règlements d'exemption UE et leurs impacts sur les activités et transfert de R&D.
- Avoir les clés pour savoir si les règlements d'exemption s'appliquent ou non à un projet de R&D (cas concrets).
- Comprendre comment mieux négocier/rédiger les clauses des accords de collaboration.

PUBLIC

Juristes ou chargés de valorisation d'établissements publics ou privés.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

Connaissances juridiques en droit civil, droit commercial et droit de la PI.

EN COMPLÉMENT

Contrats de R&D public / privé - p. 31.

Contenu des enseignements

INTRODUCTION - DÉFINITIONS

- Les principes généraux régissant le Marché Intérieur
- La doctrine de l'Epuisement du Droit
- Les articles 101 et 102 TFUE

PRÉSENTATION DE LA NOTION D'EXEMPTION

- Cas d'application d'un règlement d'exemption
- Les seuils de part de marché

LES RÈGLEMENTS D'EXEMPTION 316/2014 ET 1217/2010

- Présentation générale
- Domaine d'application

LICENSING DE BREVETS ESSENTIELS ET PATENT POOLS

- Abus de position dominante
- Ententes caractérisées : Restrictions et exemptions

CAS PRATIQUE

- Cas concrets : précautions préalables, déroulement de la négociation, rédaction spécifique des contrats de licence.

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

NOUVEAU

3.7 VALORISER LES TECHNOLOGIES Bonnes pratiques

Les 16 et 17 mai 2019 à Paris
DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Appréhender processus et impacts du licensing pour les organisations.
- Savoir quelles sont les informations pertinentes à retirer des brevets pour le licensing.
- Comprendre comment optimiser un portefeuille de brevets et comment gérer la quantité de brevets.
- Comprendre l'utilité des nouveaux outils (patent rating, patent markets, patent mapping).

PUBLIC

Professionnels du transfert de technologie (universités ou industrie), chargés de valorisation, dirigeants de PME, chefs de projets, agents du développement économique et technologique, praticiens de la PI, ingénieurs ou chargés d'affaires, business developers, juristes et conseils.

INTERVENANTS

Seniors Licensing & Business development Managers et Conseil en Propriété Industrielle.

PRÉ-REQUIS

Avoir une pratique du TT (dans le secteur public ou privé).

EN COMPLÉMENT

Cycle Valorisation et TT - p. 10.

Contenu des enseignements

WORKSHOP INTRODUCTIF

- Les participants seront mis en situation sur des cas concrets, permettant de d'introduire le lexique et les règles de base et d'identifier les éléments du processus global de transfert de technologie des points essentiels : analyse stratégique du champ technologique, analyse financière et business, aspects contractuels…
- Comment établir une feuille de route et quelles sont les étapes clés ?

LE BREVET, OBJET LICENSING

- Le brevet : comment le lire efficacement ?
- Synthèse et structuration des informations
- Quelles informations pertinentes pour le licensing ?
- Études de cas en groupe

MÉTHODES D'ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE BREVETS, CAS PRATIQUE

- Comment évaluer la PI de la technologie que l'on veut acheter ou vendre ?
- Comment optimiser son portefeuille de brevets ?
- Des cas seront analysés et la conduite à tenir discutée
- Un portefeuille de brevets sera analysé en détails

ANALYSE STRATÉGIQUE DE LA PI

- Comment identifier des tendances et les utiliser pour positionner sa propre R&D ?
- Comment identifier les innovations de rupture ?
- Comment trouver le partenaire idéal ?
- Mise en pratique

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.8

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION APPLIQUÉES À LA PI

NOUVEAU

NÉGOCIER LES CONTRATS DE TT AVEC SUCCÈS

3.9

Le 22 mars 2019 à Paris
Le 21 novembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Savoir comment se préparer à une négociation.
- Connaître les principes d'une négociation réussie.
- Maîtriser l'élaboration du contrat de licence pour le négocier au mieux.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, chargés de valorisation, responsables PI, juristes spécialisés.

INTERVENANT

Spécialiste de l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Cycle Valorisation et TT* - p. 10.
- *Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D* - p. 32.
- *Term sheet et accords précontractuels* - p. 34.
- *Maîtriser les contrats de TT* - p. 37.

Contenu des enseignements

PRÉPARER LA NÉGOCIATION

- La recherche d'informations
- Les grandes étapes de la préparation
- Organiser matériellement la négociation

LES PRINCIPES ET CONSEILS POUR BIEN NÉGOCIER

- Les secrets d'une bonne négociation
- Techniques d'argumentation
- Les phases du processus de négociation
- Les compétences-clés de l'équipe de négociation
- Identifier les coups bas (« dirty tricks ») pour pouvoir les déjouer

LES ASPECTS INTERCULTURELS DES NÉGOCIATIONS

- Négocier aux USA
- Négocier en Asie

CAS PRATIQUE : SIMULATION D'UNE NÉGOCIATION DE LICENCE DE BREVETS ENTRE LES PARTICIPANTS

LES GRANDES LIGNES D'UN CONTRAT DE LICENCE

- Stipulations initiales : les parties, les produits, les brevets…
- Concession de la licence, droit de faire fabriquer
- Considérations commerciales et financières, clause d'auditt
- Considérations générales
- Clauses de règlement des litiges éventuels liés au contrat

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

les 15 et 16 octobre 2019 à Paris
DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Appréhender les mécanismes généraux de la négociation.
- Préparer la négociation et les accords précontractuels de transfert de technologie (TT).
- Acquérir des méthodologies, des réflexes et des modes de fonctionnement pour argumenter sa position.

PUBLIC

Professionnels du transfert de technologie (universités ou industrie), chargés de valorisation, dirigeants de PME, chefs de projets, agents du développement économique et technologique, praticiens de la PI, ingénieurs ou chargés d'affaires, business developers, juristes et conseils.

INTERVENANTS

- Avocat.
- Consultant.
- Senior Licensing & Business development Manager.

PRÉ-REQUIS

Avoir une pratique du TT (dans le secteur public ou privé).

EN COMPLÉMENT

Cycle Valorisation et TT - p. 10.

Contenu des enseignements

FONDAMENTAUX DE LA NÉGOCIATION

- Méthodes et tactiques de négociation
- Pièges traditionnels et contre-mesures
- Objectifs à atteindre pour l'acheteur
- Manager la confiance et la déstabilisation

EXERCICE DE NÉGOCIATION

- Les considérations pré-licensing
- Mise en application par le biais de simulations de négociation en groupe

SIMULATION D'UN PREMIER CONTACT ET D'UNE NÉGOCIATION CONFLICTUELLE

- Questions et messages à délivrer
- Processus de décision
- Maniement des concessions
- Méthodes de déblocage de la négociation
- Aspects psychologiques et culturels

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.10

LICENSING
Préparer et réussir un transfert de technologie

Les 30 et 31 janvier 2019 à Paris
Les 12 et 13 septembre 2019 à Paris

DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Connaître les développements récents dans le domaine du Licensing.
- Savoir préparer un dossier de valorisation.
- Maîtriser l'élaboration du contrat de licence pour le négocier au mieux.

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, ingénieurs et collaborateurs de services recherche et développement ou valorisation, ingénieurs brevets, juristes.

INTERVENANTS

- Conseil en propriété industrielle.
- Responsable transfert de technologie.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Cycle Licensing* - p. 08.
- *Term sheet et accords précontractuels* - p. 34.
- *Best practices of international licensing agreements* - p. 38.

Contenu des enseignements

COMMENT EXPLOITER ET PROFITER DES TENDANCES ACTUELLES

- Contexte
- Les enjeux stratégiques
- Les nouveaux modèles d'affaire

PRÉPARATION ET MODALITÉS DE RÉALISATION D'UN TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- Définition du transfert de technologie
- Préparer un dossier de transfert

LES CONTRATS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

- Les différents types de contrats : brevet, logiciel, savoir-faire…
- La structure des contrats
- Les conditions de validité
- Les clauses essentielles et points à négocier
- Les problématiques de copropriété

CAS PRATIQUE

Plusieurs clauses de contrats de licence seront analysées point par point par petit groupe afin de déterminer les points acceptables et ceux à renégocier. Une contre-proposition sera élaborée par chaque groupe et les avantages et inconvénients des différentes options seront étudiés.

LES AUTRES ASPECTS DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- Eléments d'évaluation de prix
- Contraintes juridiques (droit de la concurrence)
- Les conditions d'un transfert réussi (attitudes, suivi, …)
- Les autres modalités d'un transfert de technologie (consortium, patent pool…)
- La négociation

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

TERM SHEET ET ACCORDS PRÉCONTRACTUELS

3.11

Le 21 mars 2019 à Paris
Le 27 septembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux et avantages de conclure des accords précontractuels.
- Introduire des méthodes pour construire cet accord.
- Acquérir des bonnes pratiques d'utilisation et de rédaction.
- Identifier le contenu à choisir en fonction de l'opération envisagée.

PUBLIC

Responsables PI, responsables R&D et innovation, juristes, chargés de valorisation, ingénieurs brevets, conseils en PI, et tous les acteurs du développement économique, industriel et technologique.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : bases* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Cycle Valorisation et TT* - p. 10.
- *Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie* - p. 34.
- *Maîtriser les contrats brevets : bases* - p. 36.

Contenu des enseignements

INTRODUCTION ET DÉFINITIONS

- Qu'est-ce qu'un accord précontractuel ?
- Quels sont les enjeux d'un tel accord (généraux et PI) et pourquoi l'utiliser ?
- Dans quels cas l'utiliser ?
- Quelques définitions

CONTENU ET PORTÉE

- Quelle est la nature juridique des term sheets et autres accords précontractuels ?
- Que faut-il prendre en compte ?
- Structuration de l'accord et les principaux éléments de contenu

NÉGOCIATION DE L'ACCORD PRÉCONTRACTUEL ET SUIVI

- Comment négocier l'accord ? Qui pour le négocier ?
- Détail des clauses PI
- Rédaction de l'accord en fonction des considérations stratégiques
- Comment le traduire en contrat définitif ?

EXEMPLE PRATIQUE

- Etude d'un cas concret en groupe et débriefing
- Précautions à prendre et identification des bonnes pratiques

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.12 MAÎTRISER LES CONTRATS DE PROTECTION ET DE TRANSFERT

Du 11 au 13 septembre 2019 à Strasbourg

DURÉE : **3 JOURS** | PRIX : **1795 €**

OBJECTIFS

- Élaborer une stratégie contractuelle.
- Anticiper les obstacles culturels d'une négociation.
- Arbitrer entre une cession et une licence de brevet.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

- Conseil en propriété industrielle.
- Directeur PI dans l'industrie.
- Avocate.

PRÉ-REQUIS

Avoir une expérience dans le domaine de la PI.

EN COMPLÉMENT

Master « Stratégie de la PI et Innovation » - p. 08.

Contenu des enseignements

DROIT DES CONTRATS INTERNATIONAUX

- Introduction au droit des contrats : étude d'un contrat-type
- Aspects généraux du droit des contrats internationaux et du droit communautaire

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION ET APPLICATIONS SECTORIELLES

- Méthodes et tactiques de négociation
- Les nouvelles tendances du marché de la PI
- Cas pratique : analyse d'un contrat de licence

DROIT COMPARÉ ET POOLS DE BREVETS

- Aspects du droit comparé : France – Grande Bretagne et application aux contrats de licence
- Contrats dans les pools de brevets et accords de R&D
- Exemples de contrats de savoir-faire et clauses financières

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.13 MAÎTRISER LES CONTRATS DROIT D'AUTEUR, DESIGN ET CRÉATIONS INFORMATIQUES

Le 5 avril 2019 à Paris
Le 15 novembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre un contrat attaché aux droits d'auteur, au design et aux créations informatiques.
- Identifier les droits objet du contrat et leur étendue.
- Eviter les principaux écueils et identifier les principales lacunes.

PUBLIC

Chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les bases du droit d'auteur* - p. 20.

EN COMPLÉMENT

- *Actualités du droit d'auteur et du numérique* - p. 18.
- *Actualités du droit des marques, dessins & modèles* - p. 19.
- *Maîtriser les contrats marques* - p. 37.
- *Rédiger et négocier les contrats d'exploitation des logiciels* - p. 47.

Contenu des enseignements

PRINCIPES GÉNÉRAUX EN DROIT D'AUTEUR, DROITS VOISINS ET DROIT DES DESSINS ET MODÈLES

- Principes régissant le droit d'auteur
- Principes régissant les droits voisins
- Le droit sui generis des bases de données
- Principes régissant le droit des dessins et modèles

PROBLÉMATIQUES DU DROIT D'AUTEUR ET DU DROIT DES DESSINS ET MODÈLES APPLIQUÉES AU MULTIMÉDIA ET À L'INTERNET

- L'oeuvre multimédia
- La protection d'un site internet par le droit d'auteur
- Les logiciels et les créations informatiques
- Le cas particulier des créations du design (application du système de double protection)

AUDIT EN VUE DE L'UTILISATION D'ŒUVRES PRÉEXISTANTES

- Vérification et obtention des droits des tiers sur le contenu
- Application aux éléments d'une œuvre multimédia

GUIDE DE RÉDACTION DE CONTRATS LIÉS AU DROIT D'AUTEUR ET AUX DESSINS ET MODÈLES / TRAVAUX PRATIQUES

- Rédiger des contrats relatifs à la cession des droits
- Concevoir un contrat informatique
- Rédiger un contrat de licence de logiciel
- Négocier un contrat de commande portant sur une création logiciel ou un produit du design

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.14

MAÎTRISER LES CONTRATS BREVETS Bases

Le 20 juin 2019 à Paris
Le 10 octobre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes et connaissances essentielles du droit des brevets.
- Appréhender la négociation et la rédaction des contrats en matière de brevets.

PUBLIC

Chefs d'entreprises, chargés de valorisation, ingénieurs, partenaires du développement économique des entreprises, assistants brevet.

INTERVENANT

Avocat, Mandataire en brevets européens.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Term sheet et accords précontractuels* - p. 34.
- *Maîtriser les contrats brevets : approfondissement* - p. 36.

Contenu des enseignements

INTRODUCTION - DÉFINITIONS

- Les différents types de contrats
- Les modèles de contrats
- Préliminaires concernant la validité et l'interprétation des contrats

RÉDACTION DU CONTRAT

- Principes élémentaires
- Stipulations initiales
- Stipulations relatives à l'objet du contrat
- Stipulations relatives aux effets du contrat
- Stipulations finales et vie ultérieure du contrat

LES CONTRATS SPÉCIFIQUES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Remarques préliminaires
- Les divers types de contrats
- Les accords de confidentialité
- Les contrats de copropriété
- Le contrat de cession de brevet
- Les grandes lignes d'un contrat de licence
- Les règlements d'exemption

CAS PRATIQUES ET QCM

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.15

MAÎTRISER LES CONTRATS BREVETS Approfondissement

Le 21 juin 2019 à Paris
Le 11 octobre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Acquérir les principes théoriques et pratiques de la négociation.
- Améliorer la rédaction en matière de contrats brevets.

PUBLIC

Juristes et/ou personnes ayant une connaissance approfondie du droit des contrats.

INTERVENANT

Avocat, Mandataire en brevets européens.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser le droit des contrats et les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les contrats brevets : bases* - p. 36.

EN COMPLÉMENT

- *Gérer la PI dans les copropriétés* - p. 31.
- *Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D* - p. 32.
- *Techniques de négociation associées à la PI* - p. 33.

Contenu des enseignements

GÉNÉRALITÉS SUR LES CONTRATS ET SUR LA RÉDACTION DE CONTRATS

NÉGOCIATION ET ACCORDS PRÉCONTRACTUELS

- Préalables à la négociation
- Principes de négociation
- Accords précontractuels :
  - Accord de négociation
  - Lettre d'intention
  - Pré accord
  - Accord de préférence, accord cadre

ANALYSE DE CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DES BREVETS : LES CLAUSES IMPORTANTES

- Contrats de transfert de savoir faire
- Contrats de R&D et de collaboration
- Contrats de copropriété
- Contrats de licence de brevet

CAS PRATIQUES ET QCM

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.16 MAÎTRISER LES CONTRATS MARQUES

Le 8 février 2019 à Paris
Le 14 novembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre un contrat.
- Identifier les droits objet du contrat et leur étendue.
- Eviter les principaux écueils.
- Identifier les principales lacunes.

PUBLIC

Chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises.

INTERVENANT

Avocat, Mandataire auprès de l'OHMI.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les fondamentaux du droit de la PI.

EN COMPLÉMENT

Actualités du droit des marques, dessins & modèles - p. 19.

Contenu des enseignements

GRANDS PRINCIPES DU DROIT DES MARQUES

- Définition d'une marque
- Principe de spécialité
- Principe de territorialité
- Droit de priorité
- Exploitation de la marque
- Formalisme et mesures de publicité

PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE

- Définition
- Principe de liberté contractuelle
- Obligation d'information
- Lettre d'intention

CONTRAT DE CESSION

- Contexte d'une cession de marque
- Formalisme de la cession
- Identification des parties
- Identification de la marque
- Portée de la cession
- Droit de priorité
- Prix de cession
- Obligation et garanties des parties
- Promesse de cession

CONTRAT DE LICENCE

- Définition
- Obligations du licencié
- Obligations du propriétaire de la marque
- Contrepartie financière
- Clauses diverses

ACCORD DE COEXISTENCE

- Accord de non opposition ou de délimitation
- Danger
- Obligations couramment prévues dans les accords de coexistence

TRAVAUX PRATIQUES

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

NOUVEAU

MAÎTRISER LES CONTRATS DE TT 3.17

les 17 et 18 septembre 2019 à Paris
DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Savoir utiliser les outils juridiques pour organiser et faciliter les transferts de technologie (TT).
- Comprendre les termes spécifiques d'un accord de licence et éviter les écueils.
- Acquérir les bonnes pratiques de rédaction pour sécuriser les droits de PI.

PUBLIC

Professionnels du transfert de technologie (universités ou industrie), chargés de valorisation, dirigeants de PME, chefs de projets, agents du développement économique et technologique, praticiens de la PI, ingénieurs ou chargés d'affaires, business developers, juristes et conseils.

INTERVENANTS

- Expert en TT.
- Avocat.

PRÉ-REQUIS

Avoir une pratique du TT (dans le secteur public ou privé).

EN COMPLÉMENT

Cycle Valorisation et TT - p. 10.

Contenu des enseignements

ANALYSER LA PROPOSITION DE LICENCE

- Une proposition de licence sera analysée interactivement point par point afin de déterminer les points acceptables, ceux pouvant faire l'objet d'un compromis et ceux devant être complètement renégociés

COMMENT STRUCTURER UNE CONTRE-PROPOSITION ?

- Les participants recevront une proposition de licence qu'ils devront analyser afin de structurer une contre-proposition dont ils devront justifier les termes
- Une analyse des options retenues aura lieu afin de déterminer les avantages et les inconvénients d'un tel accord

ANATOMIE DE CONTRATS PIÉGÉS : ÉTUDE DE CAS

- Une bonne négociation peut être ruinée par un contrat mal structuré ou rédigé avec l'objectif d'anéantir les droits que vous pensiez avoir sécurisés
- L'objectif de cette cession interactive est de vous montrer de nombreux exemples de clauses et de contrats piégés dont le déminage n'est possible qu'avec la vigilance des négociateurs
- Un contrat comportant des clauses piégées sera analysé en détails par les participants
- Cette session sera l'occasion d'un échange de bonnes pratiques entre les participants et l'intervenant

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

3.18 BEST PRACTICES OF INTERNATIONAL LICENSING AGREEMENTS

March 29, 2019 in Paris
November 22, 2019 in Paris
DURATION: **1 DAY** | PRICE: **€650**

OBJECTIVES

- Identifying the different licensing strategies.
- Providing the key features of a contract, the validity conditions and how to structure them to prevent or manage dispute resolution after the contract signature.
- Understanding strategic and contractual issues raised by the entry into licensing agreements with academic institutions or companies.
- Getting the key elements to take into consideration for a win-win negotiation.
- Knowing the best ways to deal with disputes when deals go wrong.

TARGETED AUDIENCE

Business development managers, licensing executives, IP practitioners, contract managers, technology transfer managers, lawyers.

TRAINER

IP Management Consultant.

PREREQUISITE

Having experience in technology licensing.

FOLLOW-UP

Cycle Valorisation et TT - p. 10.

Training content

LICENSING STRATEGIES

- What is meant by a licensing strategy?
- Licensing-In/-Out/Cross and Patent Pools
- To license or not - Why licensing?
- Understanding the parties & interests at stake

PREPARATION OF THE PROPOSAL

- Non-disclosure agreements - confidentiality
- Letter of Intent / MOU

THE ANATOMY OF A LICENSING AGREEMENT - TYPICAL CLAUSES

- Exclusive, non exclusive, cross-license
- Duties of licensee and licensor
- Identification of parties - Definitions
- Grant - Restrictions - Technical assistance
- Indemnification - Improvements
- Confidentiality - publicity
- Termination - Alternative Dispute Resolution

LICENSING NEGOTIATION PRACTICES

- Prepare for negotiations: terms to be avoided and parts to negotiate, negotiation team, assessment of the positions
- Royalties and upfront royalties
- Different negotiation tactics
- Specific national practices

LICENSE DRAFTING WORKSHOP: DRAFTING INTERNATIONAL TECHNOLOGY LICENSING AGREEMENTS

- Preparation of a negotiation agreement
- Example of licensing agreement

POST-LICENSING MANAGEMENT

- How do you prevent and / or manage future disputes?
- Renegotiation, audit, litigation

* Check page 50 «International Partners».

The teaching materials are transmitted in digital format

3.19 ANALYSER SON PORTEFEUILLE DE BREVETS POUR LE VALORISER

Le 14 mai 2019 à Paris
Le 19 septembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Connaître les éléments à prendre en compte pour sélectionner des brevets d'intérêt et optimiser le portefeuille de brevets.
- Avoir une méthodologie pour analyser le potentiel de valorisation externe de brevets de brevets.

PUBLIC

Responsables de département PI, conseils en propriété industrielle, responsables du Licensing et du transfert de technologie, chargés de valorisation.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou consultant spécialisé.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Evaluation financière des droits de PI* - p. 41.
- *Audit PI et Due Diligence* - p. 41.
- *Evaluer la qualité d'un brevet* - site web.

Contenu des enseignements

LA STRUCTURATION D'UN PORTEFEUILLE DE BREVETS, PRÉALABLE À UNE POLITIQUE DE VALORISATION

ETUDE DE CAS

- Préparation d'une « Due Diligence » de propriété industrielle

DÉTERMINER LES BREVETS AYANT UN POTENTIEL DE VALORISATION

- L'utilisation des outils statistiques
- Sélection macroscopique
- Sélection microscopique
- Recherches complémentaires

CAS PRATIQUE

- Une situation réelle sera analysée afin d'identifier les éléments pertinents dans un brevet et servir de base de discussion avec les participants

FAIRE LES BONS CHOIX DE VALORISATION

- Analyse des activités produits et marchés
- Analyse des partenaires / licenciés potentiels
- Quelle démarche ?

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

4.1 PILOTER LA PI DANS L'ENTREPRISE

Les 27 et 28 juin 2019 à Paris
Les 28 et 29 novembre 20190 à Paris
DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Identifier et évaluer les différentes stratégies de dépôts de droits de PI.
- Assurer le suivi et faire des arbitrages dans la gestion du portefeuille des droits de PI.
- Connaître les démarches de valorisation et de défense des droits.
- Optimiser la gestion financière du portefeuille.

PUBLIC

Responsables de service PI, chefs de départements brevets ou marques.

INTERVENANTS

- Responsable PI dans l'industrie.
- Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les bases du droit de la PI et les procédures qui y sont attachées.
- Ou avoir suivi *Evaluer la qualité d'un brevet* - site web.

EN COMPLÉMENT

- *Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise* - p. 39.
- *Audit PI et Due Diligence* - p. 41.

Contenu des enseignements

INTRODUCTION

- Passer d'une logique quantitative à une logique qualitative, de dépenses à investissement et actifs
- Difficultés et enjeux de la fonction PI

STRATÉGIES DE DÉPÔTS

- Les finalités et objectifs d'une politique PI
- Pilotage stratégique, gestion intragroupe

GESTION DE LA PI

- Organisation de la fonction PI
  - Les différents modes organisationnels de services PI
  - Les recours aux sous-traitants
  - Les rapports avec les autres fonctions de l'entreprise
  - Les procédures
- Gestion du savoir-faire
- Les relations avec les services PI des concurrents
- PI et normes comptables

MÉTHODOLOGIES

- Constitutions des droits
- Eclairer la direction dans la prise de décision en matière de PI
- Lobbying
- Dispositif de reconnaissance des inventeurs et créateurs salariés
- Organisation de la veille PI
- Gestion budgétaire
- Droits de PI des concurrents, stimulants de l'innovation
- Gestion des extensions internationales
- Construction d'un portefeuille global
- Organisation de la PI et développements informatiques
- Gestion d'un litige

ANIMER EN INTERNE LA PI

- Formation et sensibilisation
- Animation sur le terrain

PI ET PARTENARIATS

- Partenariats implicites et public-privé
- Pôles de compétitivité, PCRD
- Engagement d'une coopération

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

STRATÉGIES DE PI Bonnes pratiques en entreprise 4.2

Le 14 juin 2019 à Paris
Le 24 septembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Sensibiliser à l'importance d'avoir une vraie stratégie PI.
- Introduire des méthodes pour construire cette stratégie.
- Définir une stratégie PI (contraintes, risques).
- Acquérir des réflexes pour manager et gérer la PI.

PUBLIC

Responsables d'entreprises, PI, R&D ou innovation, ingénieurs brevets, conseils en PI, chargés de valorisation, juristes et acteurs du développement économique.

INTERVENANT

Spécialiste de l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les bases de la PI* - p. 14.

EN COMPLÉMENT

- *Best practices of international licensing agreements* - p. 38.
- *Piloter la PI dans l'entreprise* - p. 39.
- *Stratégie de PI : organisation et gestion* - p. 40.

Contenu des enseignements

ANALYSE DES ACTIFS DE PI ET STRATÉGIES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- Le rôle croissant de la PI dans l'entreprise
- La détection des innovations
- La stratégie de protection :
  - Que protéger ?
  - Pourquoi déposer un brevet ?
  - Quelle sorte de brevet ?
- Utiliser la complémentarité des droits
- Coûts de PI et de R&D

LE MANAGEMENT STRATÉGIQUE DE LA PI ET VALORISATION

- La gestion offensive de la PI
- Quelles sont les stratégies de valorisation ?
- Quels sont les critères d'analyse et de décision ?
- La structuration et la gestion d'un portefeuille de PI cohérent
- Exemples et analyses de cas

LES BONNES PRATIQUES

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

4.3 STRATÉGIE DE PI
Organisation et gestion

NOUVEAU

4.4 GÉRER LE SUIVI DU TT EN PRATIQUE

Du 19 au 21 juin 2019 à Strasbourg

DURÉE : **3 JOURS** | PRIX : **1795 €**

OBJECTIFS

- Intégrer la démarche PI dans la stratégie de l'entreprise.
- Utiliser un modèle de valorisation et de protection d'une innovation.
- Piloter la PI dans l'entreprise.
- Manager les relations avec les inventeurs.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

- Directeur PI dans l'industrie.
- Professeur à l'Université de Paris Sud.
- Directeur de la Recherche.

PRÉ-REQUIS

Avoir une expérience dans le domaine de la PI.

EN COMPLÉMENT

Master « Stratégie de la PI et Innovation » - p. 08.

Contenu des enseignements

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

- Les stratégies d'ouverture de la PI : un paradoxe ?
- Le brevet, un instrument aux rôles multiples
- La mise en œuvre d'une véritable stratégie brevet
- L'intégration des autres instruments de la PI

AU-DELÀ DE LA RECHERCHE DE RENTE, LE BREVET, UN OUTIL AU SERVICE DE TOUTES LES STRATÉGIES

- La notion de rente attachée à une innovation
- Exploitation interne ou externe ?
- Recommandations en terme de valorisation et de protection de l'innovation

LA PLACE DE LA PI DANS L'ORGANISATION ET LE MANAGEMENT DES INVENTEURS

- Le management des inventeurs salariés de l'entreprise
- Le management de la PI dans l'entreprise
- L'organisation et l'animation de la fonction PI : témoignage du fonctionnement dans une entreprise

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

les 26 et 27 novembre 2019 à Paris

DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Savoir utiliser les instruments pour prévenir et résoudre le conflit.
- Savoir gérer les licences post-signature.
- Connaitre les tendances mondiales fortes en matière de marché de la technologie et des droits de PI.
- Appréhender de façon opérationnelle l'ensemble du processus de transfert de technologie (TT) et ses points clés.

PUBLIC

Professionnels du transfert de technologie (universités ou industrie), chargés de valorisation, dirigeants de PME, chefs de projets, agents du développement économique et technologique, praticiens de la PI, ingénieurs ou chargés d'affaires, business developers, juristes et conseils.

INTERVENANTS

- Avocats.
- Senior Licensing Manager.

PRÉ-REQUIS

Avoir une pratique du TT (dans le secteur public ou privé).

EN COMPLÉMENT

Cycle Valorisation et TT - p. 10.

Contenu des enseignements

GESTION POST-LICENCE

- Quel suivi faut-il prévoir après avoir contractualiser une licence ?
- Quelles sont les échéances ?
- Faut-il prévoir un rapport de redevances ?
- Quand penser à un audit ? Comment se préparer à un audit ?
- Combien ça coûte ?
- Comment réagir (en tant qu'auditeur ou audité) ?

GÉRER LES CONFLITS POST-LICENCE ET LUTTER CONTRE LA CONTREFAÇON EN MATIÈRE DE BREVET

- Fréquence et type de conflit
- Approches utilisables pour se prémunir et résoudre les litiges rapidement et à un coût raisonnable
- Avantages et inconvénients de chaque méthode au travers de cas
- Calcul des dommages
- Comment se faire assister efficacement ?

ÉVOLUTIONS RÉCENTES DU MARCHÉ DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- Le paysage du licensing et son business model à l'échelle internationale a fortement évolué ces dernières années : la multiplication des acteurs, la monétisation du licensing, les brevets essentiels, normes et patent pools, les nouvelles opportunités du secteur numérique impactent fortement les praticiens du transfert de technologie et de la PI
- Grandes tendances de ces évolutions et leurs conséquences sur les pratiques

WORKSHOP FINAL

- Cas concrets permettant de faire réfléchir à des points essentiels du processus TT : analyse stratégique du champ technologique, analyse financière et business, aspects contractuels…

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

4.5 AUDIT PI ET DUE DILIGENCE

Le 11 avril 2019 à Paris
Le 25 octobre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Se préparer à mener / subir des due diligence dans les meilleures conditions.
- Identifier les forces, les faiblesses, les risques majeurs et les lacunes de la politique PI.
- Proposer des actions d'amélioration et de consolidation des actifs PI.

PUBLIC

Responsables des départements juridiques et PI, Responsables de services R&D, responsables d'incubateurs et de structures d'accompagnement des entreprises innovantes, investisseurs et acquéreurs d'entreprises.

INTERVENANT

Consultant en accompagnement d'entreprises innovantes ou conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux de la PI.
- Ou avoir suivi *Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser* - p. 38.

EN COMPLÉMENT

- *Piloter la PI dans l'entreprise* - p. 39.
- *Evaluation financière des droits de PI* - p. 41.

Contenu des enseignements

LES CONTEXTES STRATÉGIQUES NÉCESSITANT UNE DUE DILIGENCE PI

- Procédure de fusion / acquisition
- Gestion stratégique de portefeuille (investissements / rectifications)
- Renforcement de programmes
- Apport d'intangibles à un programme de R&D en consortium

DÉROULEMENT D'UNE MISSION DE DUE DILIGENCE

COMPOSANTS DE L'AUDIT PI ET LEURS ENJEUX

- Administratif / Stratégique / Financier

LA DUE DILIGENCE EN MATIÈRE DE BREVETS

- Structure du portefeuille brevets
- Analyse des forces et faiblesses des droits
- Audit de la stratégie de PI, alignement sur la stratégie de l'entreprise, efficacité du portefeuille de droits de PI existant
- Positionnement par rapport aux principaux concurrents
- Audit des procédures internes

LA DUE DILIGENCE EN MATIÈRE DE MARQUES

- Analyse des forces et faiblesses des droits
- Droits enregistrés et non enregistrés
- Problème de la pertinence de l'utilisation des marques
- Contrats avec des tiers : Contrats de licence / accords de délimitation
- La titrisation de marques
- Evaluation des litiges en cours

ANTICIPER UNE DUE DILIGENCE

- Comment se préparer à moyen terme (régularisation des droits et formalisation des procédures…) et à court terme (préparation de documents de synthèse, présentation de la politique de PI), réalisation d'un audit à blanc.

ÉTUDE DE CAS

- Audit PI d'une PME (fictive)

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

4.6 ÉVALUATION FINANCIÈRE DES DROIT DE PI

les 3 et 4 décembre 2019 à Paris
DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Connaître les principales méthodes permettant l'évaluation de la valeur des droits de PI de l'entreprise selon les situations.
- Evaluer un droit de propriété industrielle.

PUBLIC

Chefs de services propriété intellectuelle et valorisation, avocats et conseils en propriété industrielle, cadres de services comptables et financiers, chargés de valorisation.

INTERVENANT

Expert en évaluation des actifs immatériels.

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases du droit de la PI.

EN COMPLÉMENT

- *Fiscalité de la PI* - p. 43.
- *Evaluer la qualité d'un brevet* - site web.

Contenu des enseignements

INTRODUCTION À L'ÉVALUATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (DPI)

- La propriété industrielle dans les entreprises (environnement - identification - séparabilité)
- Valeur à priori de la PI
- Définition des actifs incorporels
- Actifs incorporels et leurs spécificités dans l'évaluation financière

LES PRINCIPES ET MÉTHODES DE L'ÉVALUATION FINANCIÈRE DES DPI

- Notions de valeurs
- Objectifs de l'évaluation des DPI
- Identification des droits
- Concepts et approches de base
- Prise en compte des facteurs de risques - types de risques
- Spécificités des approches IFRS et comptables
- Les différentes méthodes de base et leurs applications
- Gestion de portefeuilles d'actifs
- PI et valorisation d'actifs

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE DANS LES SITUATIONS DE NÉGOCIATIONS

- Etude de cas
- Les approches par le coût
- Les approches par les revenus - redevances actualisées
- Négociation mise en situation

PRÉSENTATION DES TECHNIQUES D'ÉVALUATION AVANCÉES

- Etude de cas
- Les approches par les probabilités et méthodes de Monte-Carlo
- Les options réelles
- Négociation mise en situation

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

NOUVEAU

4.7 ÉVALUATION FINANCIÈRE ET FISCALITÉ DU TT

Les 25 et 26 juin 2019 à Paris

DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Identifier les différentes méthodes d'évaluations financières des actifs de propriété intellectuelle.
- Evaluer un droit de propriété industrielle pour préparer la négociation d'accords de transfert de technologie (TT).
- Identifier les dispositions et les enjeux fiscaux liés aux TT et optimiser les clauses fiscales dans les contrats de TT.

PUBLIC

Professionnels du transfert de technologie (universités ou industrie), chargés de valorisation, dirigeants de PME, chefs de projets, agents du développement économique et technologique, praticiens de la PI, ingénieurs ou chargés d'affaires, business developers, juristes et conseils.

INTERVENANTS

- Expert en évaluation financière.
- Avocat fiscaliste.

PRÉ-REQUIS

Avoir une pratique du TT (dans le secteur public ou privé).

EN COMPLÉMENT

Cycle Valorisation et TT - p. 10.

Contenu des enseignements

MÉTHODES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE DE TECHNOLOGIES

- Concepts de base et principales méthodes d'évaluation financière :
  - Coûts historiques
  - DCF
  - Comparables…

ÉTUDE DE CAS

- Un cas sera analysé de façon à établir un compte d'exploitation avec les participants et à utiliser différentes méthodes d'évaluation financière
- Comment évaluer la valeur d'un brevet sec ?
- Comment déterminer si la proposition financière est acceptable ?

COMMENT OPTIMISER LES CLAUSES FISCALES DANS LES CONTRATS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ?

- Les différents types de clauses fiscales présentes dans les contrats internationaux de licensing
- Implications pour le cessionnaire et le cédant
- Les limites à la liberté contractuelle

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

AUDIT ÉCONOMIQUE ET ÉVALUATION DES DROITS DE PI 4.8

Du 16 au 18 octobre 2019 à Strasbourg

DURÉE : **3 JOURS** | PRIX : **1795 €**

OBJECTIFS

- Mener un audit de PI.
- Déterminer le coût d'une protection.
- Évaluer un portefeuille brevets.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

- Conseil en propriété industrielle.
- Professeur à l'Université de Poitiers.
- Spécialiste en évaluation financière.

PRÉ-REQUIS

Avoir une expérience dans le domaine de la PI.

EN COMPLÉMENT

Master « Stratégie de la PI et Innovation » - p. 08.

Contenu des enseignements

MESURER POUR MIEUX GÉRER

- Nouveaux enjeux – nouveaux marchés – nouveaux acteurs
- Nouveaux outils : l'audit de propriété intellectuelle
- Les réponses du responsable PI ou valorisation
- Exemples et cas pratique

LES TECHNIQUES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

- De la stratégie PI à la finance : financer l'innovation
- Elaboration d'un business plan
- Le risque et le coût du capital
- Différentes méthodes de mesure de la valeur des actifs immatériels

L'APPLICATION À UN PORTEFEUILLE DE BREVETS

- Les facteurs PI clés du succès d'un business plan
- Répartir la valeur au sein d'un portefeuille de brevets
- Cas pratique d'évaluation des brevets

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

4.9

FISCALITÉ DE LA PI

LITIGE DE PI Anticiper et gérer

4.10

Le 27 mars 2019 à Paris
Le 5 décembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Identifier les dispositions et les enjeux fiscaux liés aux droits de la PI et à la R&D.
- Appréhender l'exploitation dynamique et anticiper les évolutions fiscales dans un contexte international.

PUBLIC

Personnels comptables d'entreprises, conseils en propriété industrielle, avocats, chargés d'affaire ou de valorisation, fiscalistes, directeurs de la PI.

INTERVENANT

Avocat spécialisé en fiscalité.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les principes généraux du droit de la PI ainsi que les notions de base de la comptabilité et de la fiscalité.

EN COMPLÉMENT

- *Piloter la PI dans l'entreprise* - p. 39.
- *Evaluation financière des droits de PI* - p. 41.

Contenu des enseignements

DÉFINITIONS FISCALES ET COMPTABLES

- Immobilisations, amortissements, charges, bénéfices industriels et commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), impôt sur les sociétés (IS), impôt sur le revenu

L'INVENTION BREVETÉE

- Création : régime fiscal des dépenses Contrat de cession : impôts directs, TVA et droits d'enregistrement chez le cessionnaire et chez le cédant
- Contrat de licence : impôt directs, TVA et droits d'enregistrement chez le concédant et le concessionnaire

MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE, DE SERVICE

- Fiscalité de création et de l'exploitation : impôts directs, TVA et droits d'enregistrement

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

- Traitement fiscal des dépenses de recherche et développement
- Crédit d'impôt recherche : calcul, utilisation et contrôle

LA NOTION DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET SON TRAITEMENT FISCAL DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL

- Les nouvelles définitions de la PI dans un cadre fiscal international
- L'appréciation de la propriété de la PI en matière fiscale
- Retenues à la source
- Disposition fiscale anti-évasion
- Prix de transfert

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

Le 16 mai 2019 à Paris
Le 3 octobre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Acquérir une méthodologie permettant d'identifier, d'anticiper et traiter le non-respect des droits de PI.
- Comprendre les différentes voies de stratégies contentieuses possibles.
- Mettre en œuvre les bons comportements et réflexes lors d'une procédure de saisie-contrefaçon et d'une action en contrefaçon.

PUBLIC

Responsables PI, responsables d'entreprises, juristes ou assistants juridiques, ingénieurs brevets, partenaires du développement des entreprises.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

- *Litige de PI : Stratégies judiciaires et économiques* - p. 44.
- *Contrefaçon de brevets : agir et réagir* - p. 44.

Contenu des enseignements

CE QU'EST LA CONTREFAÇON D'UN DROIT DE PI (DPI)

- Définitions et les piliers de la contrefaçon
- Contrefaçon et concurrence déloyale / bonne foi / préjudice
- Validité, nullité et portée du DPI
- La contrefaçon de brevet et de marque
- La contrefaçon de dessin/modèle et de droit d'auteur

LE SAVOIR-FAIRE ET LA VIOLATION DU SECRET DE FABRIQUE

GÉRER UN LITIGE PI : UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE

- Les enjeux économiques
- Les aspects organisationnels (équipe, dossier…)
- Les mesures à prendre et stratégie à opérer
- Autres voies d'action, effets en retour
- Les facteurs temps, coût, information, audace…

ENJEUX ET PORTÉE DE LA LIBERTÉ D'EXPLOITATION

- Pourquoi faire une liberté d'exploitation ? Définition et enjeux
- La liberté d'exploitation en matière de brevets (étapes, méthodes…) et des autres DPI
- Stratégies génériques visant à sécuriser la liberté d'exploitation

LES ASPECTS PROCÉDURAUX

- Mise en garde, mise en demeure
- Voie pénale, voie civile, saisie-contrefaçon
- Procédure au fond, tribunaux spécialisés, référé
- Le jeu judiciaire et l'issue d'un litige en contrefaçon

LE PRÉJUDICE

- Réparation du préjudice
- Assiette de la contrefaçon à prendre en compte
- La Directive UE 2004/48
- Calcul des conséquences économiques négatives et de la redevance indemnitaire

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

4.11

LITIGE DE PI
Stratégies judiciaires et aspects économiques

Du 20 au 22 novembre 2019 à Strasbourg

DURÉE : **3 JOURS** | PRIX : **1795 €**

OBJECTIFS

- Faire valoir ses droits et anticiper les armes de la concurrence.
- Intégrer le litige dans la stratégie de l'entreprise.
- Planifier les coûts engendrés par un litige.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

- Avocat.
- Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Avoir une expérience dans le domaine de la PI.

EN COMPLÉMENT

Master « Stratégie de la PI et Innovation » - p. 08.

Contenu des enseignements

LES LITIGES, ABOUTISSEMENT DES DROITS DE PI

- Le Licensing : stratégies judiciaires et aspects économiques
- La procédure judiciaire : l'organisation française, les demandes, la preuve
- Le litige :
  - Gestion de projet
  - Objectifs stratégiques
  - Identification des cibles
- Mock trial (simulation d'un litige) : présentation et constitution des groupes, préparation et mise en place d'une stratégie

STRATÉGIES DE LITIGE, OBJECTIFS ÉCONOMIQUES ET CIBLES

- Le litige :
  - Gestion du temps
  - Coûts et investissements engendrés
  - Choix du forum
- Mock trial : débriefing stratégie
- L'approche européenne des litiges

PLANNING DES INVESTISSEMENTS : QUELLES RESSOURCES POUR QUELS LITIGES ?

- Litiges : stratégies de réponses, stratégies de sortie, transactions
- Mock trial : préparation des plaidoiries, exposé des parties
- Mock trial : jugement et explication

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

4.12

CONTREFAÇON DE BREVETS
Agir et réagir

Le 9 avril 2019 à Paris
Le 6 décembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux, la réglementation et les stratégies de lutte contre la contrefaçon de brevets.
- Apporter les outils permettant, à partir d'études de cas concrets, d'intégrer cette lutte dans la stratégie de l'entreprise.

PUBLIC

Chefs d'entreprises, responsables de services propriété industrielle, juristes, chargés d'affaires, responsables marketing, partenaires du développement économique des entreprises.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou avocat.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

Litige de PI : anticiper et gérer - p. 43.

Contenu des enseignements

ASPECTS ÉCONOMIQUES ET LÉGAUX DE LA CONTREFAÇON DE BREVETS

- Enjeux économiques de la contrefaçon
- Contrefaçon et concurrence déloyale
- Contrefaçon volontaire ou involontaire, contrefaçon et bonne foi
- Aspects juridiques clés : définition et conditions de la contrefaçon, personnes concernées, prescription
- Aspects judiciaires clés : tribunaux compétents, procédure, référés…
- Les conséquences et les sanctions de la contrefaçon, l'évaluation des dommages et intérêts
- Agir en contrefaçon : quand, où, pourquoi ?
- Les raisons justifiant d'une action en contrefaçon ; agir pour dominer ou négocier
- Echapper à la contrefaçon : action en nullité, opposition, droit de possession personnelle, action en non-contrefaçon

LES DIFFÉRENTES STRATÉGIES POSSIBLES EN CAS DE LITIGE NÉ OU ÉVENTUEL, EN DEMANDE OU EN DÉFENSE

- Détecter le risque de contrefaçon
- Analyser le risque, l'incertitude, l'impact en cas de litige
- Evaluer les options d'action
- Anticiper le contentieux

LA QUESTION DE LA PREUVE D'UNE CONTREFAÇON ALLÉGUÉE OU SUBODORÉE

- La procédure de saisie contrefaçon de brevets
- La préservation du secret
- La procédure de discovery américaine

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

5.1

PROTÉGER ET VALORISER LES CRÉATIONS LOGICIELLES

LOGICIELS Aspects techniques et modes de protection

5.2

Le 27 juin 2019 à Paris
Le 3 décembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre la situation EU et US des « Inventions mises en œuvre par ordinateur ».
- Elaborer une stratégie de PI dans le domaine des TIC.
- Eclairer de manière pragmatique et opérationnelle, l'usage de logiciels libres dans des solutions innovantes.

PUBLIC

Collaborateurs TIC, chefs de projet informatique, développeurs, responsables PI ou R&D, correspondants brevets, chargés de valorisation, ingénieurs brevet, conseils en innovation.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou avocat.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les fondamentaux de la PI.
- Ou avoir suivi *Logiciels : aspects techniques et modes de protection* - p. 45.

EN COMPLÉMENT

- *Licences logicielles : compatibilité et politique PI* - p. 46.
- *Gérer la PI des logiciels : méthodologie et outils* - p. 46.

Contenu des enseignements

RAPPEL DES PRINCIPES DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE APPLIQUÉS AU LOGICIEL

- Quelles modes de protection pour le logiciel ? (Droits d'auteur – brevets)
- Qui est titulaire des droits de PI et pour quelle durée ?
- Le sort des droits dans le cadre du contrat de travail ou des contrats de développement

LA DOCTRINE ET LA JURISPRUDENCE EN EUROPE ET AUX ETATS-UNIS EN MATIÈRE DE « BREVETS LOGICIELS »

- Qu'est ce qui est brevetable en Europe et aux Etats-Unis?
- Qu'est ce qui est exclu de la brevetabilité ?
- Comment les tribunaux considèrent les brevets portant sur des « inventions mises en œuvre par ordinateur » ?

BREVET ET DROIT D'AUTEUR DANS LE DOMAINE DES LOGICIELS

- Sont-ils complémentaires ou antagonistes ?
- Les précautions à prendre en matière de droit d'auteur et organiser la traçabilité des briques logicielles
- Les moyens de preuve
- Cas des bases de données et de la création de site web

LES DIFFÉRENTS MODES D'EXPLOITATION ET DE VALORISATION DES LOGICIELS

- Modèle de diffusion « propriétaire » des logiciels et aspects contractuels
- Modèle de diffusion « libre » des logiciels et compatibilité des licences
- Modèle de diffusion mixte : la double licence

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

Les 14 et 15 mars 2019 à Paris
DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Connaître les principales caractéristiques techniques d'un logiciel et les composantes de son environnement.
- Comprendre les modalités d'exploitation et de diffusion.
- Comprendre l'articulation entre brevet et droit d'auteur.
- Savoir quel type de protection s'applique selon quels objectifs.
- Appréhender les politiques de brevetabilité EU / US.

PUBLIC

Business developers, chargés de valorisation, chefs de projets ou ingénieurs de développement, « release managers », juristes, responsables qualité, marketing stratégique.

INTERVENANTS

- Ingénieur logiciels.
- Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- *Cycle PI et Licensing des logiciels* - p. 12.
- *Protéger et valoriser les créations logicielles* - p. 45.
- *Licences logicielles : compatibilité et politique PI* - p. 46.
- *Gérer la PI des logiciels : méthodologie et outils* - p. 46.

Contenu des enseignements

QU'EST-CE QU'UN LOGICIEL ?

SPÉCIFICITÉS DU LOGICIEL

- Notions générales et glossaire technique indispensable
- Le langage du client, du développeur et de la machine
- La compilation : du code source au code objet

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE LOGICIELS ?

L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU LOGICIEL

- Les différents modes
- Les interactions
- Les dépendances

LA PRODUCTION DU LOGICIEL ET LES OUTILS ASSOCIÉS

- Notion de génie logiciel
- La forge logiciel
- Les différents modes d'exécution

ETUDE DE CAS PRATIQUE

ARTICULATION ENTRE BREVET ET DROIT D'AUTEUR

- Droits d'auteur et l'application au logiciel
- Contrats et licences

BREVETABILITÉ DES LOGICIELS

- Brevet : définition, principes, procédures, coûts
- Exploitation des brevets de logiciels / exemples
- Comparaison des différentes politiques de brevetabilité (USPTO, OEB, INPI)
- Brevetabilité des logiciels aux Etats-Unis

LE CAS DE LA PROTECTION DES BASES DE DONNÉES

- Droit d'auteur ou droit sui generis
- Limites de la protection

QUEL TYPE DE PROTECTION POUR QUEL OBJECTIF ?

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

5.3

LICENCES LOGICIELLES Compatibilité et politique PI

GÉRER LA PI DES LOGICIELS Méthodologie et outils

5.4

Les 3 et 4 avril 2019 à Paris

DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Définir les principales composantes d'une licence.
- Identifier les différentes typologies de licence.
- Disposer des méthodes pour réaliser des études de compatibilité de licences.
- Définir le statut juridique du logiciel et sa valeur dans son écosystème PI.
- Élaborer une politique de développement conforme à la stratégie d'un projet.

PUBLIC

Business developers, chargés de valorisation, chefs de projets ou ingénieurs de développement, « release managers », juristes, responsables qualité, marketing stratégique.

INTERVENANTS

- Juriste spécialisé.
- Spécialiste de l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Connaitre les bases de la PI et du droit d'auteur.
- Ou avoir suivi *Logiciels : aspects techniques et modes de protection* - p. 45.

EN COMPLÉMENT

- *Cycle PI et Licensing des logiciels* - p. 12.
- *Gérer la PI des logiciels : méthodologie et outils* - p. 46.
- *Rédiger et négocier les contrats d'exploitation des logiciels* - p. 47.

Contenu des enseignements

CARTE D'IDENTITÉ D'UNE LICENCE

- Identification de la licence : propriétaire ou libre
- Les exceptions à une licence
- Diversité de la terminologie dans les licences

LES DROITS ATTACHÉS À UNE LICENCE

- Le droit de dupliquer, d'assembler, de la modifier ou de l'adapter
- La décompilation
- Les différents niveaux d'échelle de ces droits

LES GRANDES FAMILLES DE LICENCES

- Présentation générale des différents types de licences
- Typologie des licences libres
- Présentation d'une grille d'analyse. Exercice
- Les licences libres et la jurisprudence

LA COMPATIBILITÉ ENTRE LICENCES DES COMPOSANTS CONSTITUTIFS ET LE MODÈLE D'EXPLOITATION

- Périmètre du code
- Présentation du raisonnement de l'analyse

LE STATUT DU LOGICIEL ET SA VALEUR DANS SON ÉCOSYSTÈME PI

- Un produit complexe
- Régime juridique du logiciel en France : le droit d'auteur
- Valeur intrinsèque du logiciel

LES 3 DIMENSIONS IMPACTANT LA POLITIQUE PI

DÉFINITION DE POLITIQUE PI ET MISE EN ŒUVRE

- Que représente le logiciel dans mon organisation ?
- Les éléments de décision
- Valorisation des logiciels

CAS PRATIQUES

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

Les 14 et 15 mai 2019 à Paris

DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Comprendre pourquoi et quand faire des analyses juridiques de logiciels.
- Connaître les principales étapes de préparation et d'exécution d'analyse.
- Maîtriser les outils de traçabilité et de code mining.
- Connaitre des méthodes et des outils d'analyse juridique de logiciel et les appliquer.

PUBLIC

Business developers, chargés de valorisation, chefs de projets ou ingénieurs de développement, « release managers », juristes, responsables qualité, marketing stratégique.

INTERVENANTS

- Directrice de CVSTÈNE.
- Ingénieur logiciels.
- Spécialiste de l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Connaitre les licences logicielles et les droits attachés.
- Ou avoir suivi *Licences logicielles : compatibilité et politique de PI* - p. 46.

EN COMPLÉMENT

- *Cycle PI et Licensing des logiciels* - p. 12.
- *Rédiger et négocier les contrats d'exploitation des logiciels* - p. 47.

Contenu des enseignements

POURQUOI ET QUAND FAIRE DES ANALYSES JURIDIQUES DE CODES ?

- Notion de liberté d'exploitation dans les systèmes à composants
- Evaluation de la liberté d'exploitation d'un logiciel
- Méthodologie dite « Qualipso »

LE STATUT JURIDIQUE DU LOGICIEL

- Définition proposée
- L'équipe-type
- Le choix du pluridisciplinaire
- Communication de la démarche

LA MÉTHODOLOGIE : LES ÉTAPES ET OUTILLAGE

- Etapes de préparation de l'analyse
- La détermination du statut juridique du logiciel
- Phase de correction

LES OUTILS DE TRAÇABILITÉ ET DE CODE MINING

- Pourquoi utiliser des outils ?
- Etat de l'art
- Présentation des outils

ETUDE DE CAS

Mise en pratique en groupe sur un 'Use Case' complet permettant de dérouler toute la méthodologie vue précédemment

DÉBRIEFING ET CONCLUSION

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

5.5

RÉDIGER ET NÉGOCIER LES CONTRATS D'EXPLOITATION DES LOGICIELS

Les 5 et 6 juin 2019 à Paris

DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Comprendre les différents schémas de licensing de logiciels issus de la recherche publique et du développement industriel.
- Identifier les points importants et clauses essentielles du contrat de transfert.
- Spécifier une term-sheet avant négociation du contrat.
- Organiser des séances de négociation efficaces et pertinentes.

PUBLIC

Business developers, chargés de valorisation, chefs de projets ou ingénieurs de développement, « release managers », juristes, responsables qualité, marketing stratégique.

INTERVENANTS

- Avocat.
- Spécialiste de l'industrie.

PRÉ-REQUIS

Avoir une pratique des contrats de transfert de logiciel.

EN COMPLÉMENT

- *Cycle PI et Licensing des logiciels* - p. 12.
- *Licences logicielles : compatibilité et politique PI* - p. 46.
- *Gérer la PI des logiciels : méthodologie et outils* - p. 46.

Contenu des enseignements

LES PRINCIPES DE BASE

- Introduction et rappels
- L'exploitation du logiciel.
- La question de la titularité

LES SCHÉMAS DE LICENSING

- Cadre général
- Dual licensing
- Open Core
- Diffusion en SAAS

LES SPÉCIFICITÉS ET CLAUSES ESSENTIELLES DU CONTRAT DE TRANSFERT

- Objet à licencier
- Domaine et modalités d'exploitation
- Territoire, Exclusivité
- Aspects financiers
- Sort des améliorations, maintenance, garanties
- Résiliation et fin de contrat

TÉMOIGNAGE D'UN PRATICIEN

- Utilisation de technologies tiers dans un logiciel
- Echanges de bonnes pratiques

LES SPÉCIFICITÉS DU CONTRAT DE TRANSFERT

- Droit des contrats
- Contraintes du droit d'auteur
- Question de l'accès et de diffusion du code source

PRÉPARER UNE NÉGOCIATION

- Les aptitudes à cultiver
- Travailler le contrat
- Evaluer le contexte de la négociation (enjeux et contraintes)

LES FACTEURS CLÉS POUR UNE NÉGOCIATION RÉUSSIE

ORGANISER MATÉRIELLEMENT UNE SÉANCE DE NÉGOCIATION

- Lieu, ambiance, durée
- Le 'cycle de négociation'
- Spécificités en anglais
- Eléments de stratégie

LA QUESTION DU PRIX

MISE EN SITUATION AUTOUR D'UN CAS PRATIQUE

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

5.6

PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES ET BIG DATA

Le 18 juin 2019 à Paris
Le 3 octobre 2019 à Marseille
Le 15 octobre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Maîtriser les concepts de la protection des bases de données et des données.
- Connaître les spécificités contractuelles et écueils à éviter.
- Appréhender les nouveaux risques juridiques liés aux Cloud computing, Derived et Big Data.
- Acquérir une base de connaissance permettant de devenir Délégué à la Protection des Données de l'entreprise.

PUBLIC

Directeur des systèmes d'information, directeurs marketing, chefs de projets informatiques et bases de données, documentalistes, juristes, conseils.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les bases de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les bases de la PI* - p. 14.

EN COMPLÉMENT

- *Protéger et valoriser les créations logicielles* - p. 45.
- *Logiciels : aspects techniques et modes de protection* - p. 45.

Contenu des enseignements

COMMENT PROTÉGER ET EXPLOITER UNE BASE DE DONNÉES ?

- Différencier la structure et le contenu des bases de données
- Protection sui generis des bases de données et droit d'auteur
- Les droits sur les données propres ou provenant de tiers et la responsabilité du fournisseur de données
- Mesures pratiques pour faciliter l'établissement de la preuve des droits

COMMENT VALORISER UNE BASE DE DONNÉES ?

- Les différentes optiques de valorisation
- Cas du développement de la base dans le cadre d'un partenariat
- Contrats de commercialisation
- Points clés des contrats : montant, assiette, contrôle…
- Les utilisations frauduleuses de bases de données : contrefaçon et recours envisageables

LE BIG DATA

- Définition et enjeux du Big Data
- Collecte et sécurisation des données
- Localisation et cloud computing
- Risques liés au Big Data

LES DONNÉES PERSONNELLES : NOUVEAU RÈGLEMENT EU DU 25 MAI 2018 (RGPD)

- Les concepts et principes clés
- La responsabilité des acteurs
- Le délégué à la protection des données (DPD)
- Les nouveaux droits
- La mise en conformité au RGPD : méthodologie

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

5.7

NOUVEAU

BLOCKCHAIN
Enjeux PI et juridiques

Le 2 avril 2019 à Paris
Le 18 juin 2019 à Toulouse
Le 22 novembre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Comprendre les fondamentaux technologiques de la blockchain.
- Appréhender la technologie blockchain au regard des problématiques PI et juridiques : quels usages, quels impacts ?
- Identifier les problématiques PI et juridiques posées par les cas d'usages de la blockchain en entreprise.
- Développer un smart contract.

PUBLIC

Directeurs juridiques, responsables PI, juristes, avocats ou toute personne d'entreprise intervenant dans l'écosystème de la blockchain.

INTERVENANT

Avocat - Directeur Département PI.

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de la PI.

EN COMPLÉMENT

Protéger les données personnelles et Big Data - p. 47.

Contenu des enseignements

APPROCHE GÉNÉRALE

- Historique et définitions techniques
- Propriétés de la blockchain : désintermédiation, sécurité, traçabilité, autonomie

CADRE JURIDIQUE DE LA BLOCKCHAIN

- Statut juridique de la blockchain
- Applications au secteur bancaire (moyens de paiement, sécurité, lutte anti blanchiment)
- Inscriptions légales et réglementaires
- Smart contracts et l'exécution de contrat (exemple)

LA BLOCKCHAIN ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Acquisition et transposition des droits de PI
- Assurance d'une date de création
- Limitations de monopole des droits
- Acquisition des droits (contrats de cession)
- Cas particuliers (salariés, logiciels, œuvres des agents publics, ...)
- Le contentieux de la contrefaçon

APPLICATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LA BLOCKCHAIN

- Domaine d'application dans la musique : paternité de l'auteur, exemples dans le secteur musical
- Principe d'horodatage :
  - Horodatage et licence des objets open source (smart contract)
  - Gestion des droits pour les sociétés de gestion

DIFFICULTÉS JURIDIQUES

- Question en droit de la PI : nature de la propriété de la blockchain
- Application dans le monde réel (smart contract, opposabilité, international)
  - Difficulté de reconnaissance des smart contract
  - Problématique concernant l'opposabilité des titres enregistrés
  - Étendue de la blockchain à l'international

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

5.8

LA PI DANS LE SECTEUR PUBLIC

Le 21 mai 2019 à Paris
Le 4 octobre 2019 à Paris

DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Maîtriser les clauses de PI dans les marchés publics.
- Evaluer et gérer le patrimoine immatériel de l'Etat ou des collectivités territoriales.
- Protéger et gérer les marques publiques.
- Connaître les droits des agents de la fonction publique et des enseignants-chercheurs.

PUBLIC

Agents de l'Etat ou des collectivités territoriales en charge de la valorisation du patrimoine, des achats publics, entreprises candidates ou titulaires de marchés publics.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

Contenu des enseignements

RÉGIME DES CRÉATIONS RÉALISÉES PAR DES AGENTS PUBLICS

- Titularité des créations réalisées au travail
- Cession automatique des droits patrimoniaux
- Exploitations commerciales et droit de préférence au profit de l'employeur public
- Cas particulier des enseignants-chercheurs

INTÉRESSEMENT SUR LES LOGICIELS ET INVENTIONS DES CHERCHEURS PUBLICS

- Inventions de salariés et créations logicielles
- Chercheurs publics bénéficiant d'un régime particulier
- Règles d'intéressement
- Difficultés d'application de ces dispositions

GESTION DES DROITS DE PI DANS LES MARCHÉS PUBLICS

- Code de la PI appliqué aux personnes publiques et à leurs contractants
- La PI dans la passation et l'exécution des marchés publics
- Clauses de PI dans les principaux CCAG
- Cas particulier du CCAG-TIC

PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE INTELLECTUEL

- Dématérialisation du patrimoine des personnes publiques
- Protection et valorisation des résultats
- Protection des droits des collectivités publiques sur leurs noms et dénominations
- Rôle de l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat
- Compétences juridictionnelles

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

5.9

BREVETS ET BIOTECHNOLOGIES
Développements récents et actualités

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
Optimisation des stratégies de protection

5.10

Le 2 avril 2019 à Paris
Le 5 novembre 2019 à Paris
DURÉE : **1 JOUR** | PRIX : **650 €**

OBJECTIFS

- Mettre à jour les connaissances des pratiques de l'OEB dans le domaine de la brevetabilité des inventions biotechnologiques.
- Suivre les dispositions législatives et réglementaires dans ce domaine en France et à l'étranger.

PUBLIC

Responsables PI, spécialistes industriels, chargés de valorisation, conseils en propriété industrielle, avocats.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle spécialisés dans le secteur des biotechnologies.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux du droit des brevets.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les brevets : approfondissement* - p. 21.

EN COMPLÉMENT

Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection - p. 49.

Contenu des enseignements

RAPPELS DES PRINCIPES DE LA BREVETABILITÉ DES INVENTIONS BIOTECHNOLOGIQUES

- Activité inventive / suffisance de description / application industrielle : quelles données doivent figurer dans la demande au moment du dépôt ?
- Dépôt de matière biologique
- Dépôt de séquences
- Types de revendications : application aux anticorps

COMPARAISON DES PRATIQUES ET DES JURISPRUDENCES DE L'OEB, DE L'USPTO ET DU JPO S'AGISSANT DES CRITÈRES DE BREVETABILITÉ

- Rappels protection des inventions biotechnologiques en Europe
- Brevetabilité des gènes et séquences
- Brevetabilité des cellules souches
- Brevetabilité des méthodes de traitement thérapeutique ou chirurgical, cas particulier des médicaments
- Brevetabilité des méthodes de diagnostic / médecine personnalisée
- Brevetabilité des protéines, notamment des anticorps thérapeutiques
- Brevetabilité des animaux et des plantes (cette partie peut être plus ou moins détaillée selon l'intérêt des participants)

LES LIMITES APPORTÉES EN FRANCE À L'EXERCICE DU DROIT EXCLUSIF ATTACHÉ AU BREVET

- Exceptions :
  - A titre expérimental
  - A titre règlementaire dans le cadre de l'obtention d'une AMM
  - Cas particuliers des gènes

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

Les 23 et 24 mai 2019 à Paris
Les 5 et 6 décembre 2019 à Paris
DURÉE : **2 JOURS** | PRIX : **1250 €**

OBJECTIFS

- Déterminer les armes juridiques et réglementaires à disposition pour protéger un produit pharmaceutique (princeps ou générique).
- Comprendre les différentes pratiques et stratégies industrielles en matière de protection des médicaments.

PUBLIC

Responsables PI / Affaires réglementaires / R&D / Marketing, chefs des laboratoires pharmaceutiques, conseils en propriété industrielle, ingénieurs brevet, avocats, juristes.

INTERVENANTS

- Conseil en propriété industrielle spécialisé dans le secteur pharmaceutique.
- Avocat, ancien Responsable PI dans l'industrie pharmaceutique.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les enjeux et outils de la PI.
- Ou avoir suivi *Maîtriser les bases de la PI* - p. 14.

EN COMPLÉMENT

Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités - p. 49.

Contenu des enseignements

BREVETABILITÉ DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

- Brevetabilité des posologies
- Spécificités : biosimilaires, bioéquivalents, thérapies géniques
- Limitation volontaire des brevets
- Brevetabilité des cellules souches
- Contrefaçon et saisie contrefaçon

LES MARQUES

- Publicité : princeps / générique
- Jurisprudence récente

LA PROTECTION DES DONNÉES DE L'AMM

- Titularité d'AMMs concernant un même principe actif
- Produit de référence européen

RÉGLEMENTATION ET PI

- Protection des données et impact de l'AMM globale
- Informations ANSM et CEPS
- Marques , Droit de substitution, Prescription en DCI
- Répertoire des génériques

LES CCP

- Modalités et procédures d'obtention
- CCP et extension pédiatrique
- Décisions récentes nationales et de la CJUE

ACTIVITÉ INDUSTRIELLE DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE ET GÉNÉRIQUE

BREVETS DE MÉDICAMENT - INDUSTRIE INNOVANTE

- Stratégie et protection de l'investissement R&D
- Exemples de stratégies d'entreprises pharmaceutiques
- Médicaments Orphelins - Médicaments pédiatriques

MÉDICAMENTS ET BREVETS : DÉBATS DE SOCIÉTÉ

- Brevet de médicament : controverse
- Difficultés de protection (Inde)
- Licences obligatoires dans le cadre de l'OMC
- Convention de Rio et de Nagoya

Les documents pédagogiques sont transmis au format numérique

INTERNATIONAL
Partenaires internationaux

L'INNOVATION ET LA PI S'INTERNATIONALISENT, L'IEEPI AUSSI !

L'IEEPI met en œuvre des formations avec deux institutions partenaires en Belgique et en Suisse :

PICARRÉ (BELGIQUE)

Localisé à Liège, PICARRÉ est spécialisé en information brevet et un centre PATLIB reconnu par l'OEB, actif dans l'aide et le conseil généraliste en Propriété intellectuelle (PI).

Son équipe pluridisciplinaire est composée de docteurs en sciences, d'ingénieurs et d'une juriste qui sensibilisent et accompagnent les entreprises, les acteurs de la recherche publique ainsi que les porteurs de projet dans les différents aspects de la PI.

PICARRÉ propose également un large catalogue de prestations dans le domaine de la recherche et l'analyse de l'information contenue dans les brevets et les publications scientifiques, en particulier en matière de cartographies de brevet.

PICARRÉ est certifié ISO 9001:2015.

Différentes formations sont proposées à Liège en fonction des demandes exprimées par les entreprises locales.

Vous trouverez la liste complète de ces formations sur nos sites internet : www.ieepi.org & www.picarre.be.

Les renseignements, l'inscription et le règlement des formations se font directement auprès de notre partenaire :

PICARRÉ, +32 4 349 84 00, picarre@picarre.be
www.picarre.be

CENTREDOC (SUISSE)

Localisé à Neuchâtel, CENTREDOC offre une gamme complète de prestations dans les domaines de la veille technologique, concurrentielle et stratégique ainsi que dans la recherche d'informations brevets, techniques et économiques.

Nos ingénieurs sont formés à l'utilisation des outils de recherche brevets les plus récents. Ayant accès à un grand nombre de sources professionnelles et participant aux symposiums internationaux traitant des meilleures pratiques en matière de recherche d'information, vos partenaires chez CENTREDOC vous apportent leur expertise en traitement de l'information.

CENTREDOC propose également des prestations de conseil pour la mise en place de dispositifs de veille à forte valeur ajoutée.

Formations ayant lieu à Neuchâtel :

- Best practices of international licensing agreements
  6 mars 2019 | page 38.
- Evaluer la qualité d'un brevet
  11 septembre 2019 | voir site web.
- Protéger sa PI en Chine
  27 novembre 2019 | page 28.

Vous trouverez la liste complète de ces formations sur nos sites internet : www.ieepi.org & www.centredoc.swiss.

Les renseignements, l'inscription et le règlement des formations se font directement auprès de notre partenaire :

CENTREDOC, +41 32 720 51 31, info@centredoc.ch
www.centredoc.swiss

SUR MESURE
Formation en entreprise

Toutes les formations de notre catalogue peuvent être **organisées dans votre entreprise.**
Nous personnalisons et créons des formations sur mesure **adaptées à vos problématiques.**

1 Diagnostic du besoin
- Analyse et formalisation des attentes
- Cadrage du projet

2 Conception pédagogique
- Conception des supports et contenus adaptés
- Modalités pédagogiques innovantes et sur mesure

3 Déploiement et accompagnement
- Gestion logistique et mobilisation des ressources
- Transfert de compétences

4 Évaluation et bilan de formation
- Méthodologie d'évaluation
- Bilan et suivi de la formation

VOS AVANTAGES

- Bénéficier d'un contenu parfaitement **adapté** aux enjeux et besoins de votre entreprise
- Renforcer la **cohésion** de vos équipes
- Accompagner le **changement** en interne
- Introduire de **nouveaux outils** et de nouvelles méthodes
- Optimiser le **budget** de formation et de déplacement

NOS RÉFÉRENCES

- **Entreprises** : Areva, Axa, Audemars Piguet, Castorama, Decathlon, Rte, Safran, Sanofi, Suez, Shisheido, Thalès, Total
- **Centres de recherche** : ANR, BIOASTER, CEA, CNRS, EFS, INRA, Inria, Instituts Carnot, IRSTEA, ONERA
- **Valorisation universitaire** : Pulsalys, SATT Aquitaine Science Transfert, SATT Conectus, SATT Nord, SATT Sud-Est
- **Aides à l'innovation** : Agences régionales de l'innovation, BPI France, CCI, INPI, UIMM

CONTACT

Contactez Aurélie Tamisier pour organiser **votre formation sur mesure** (sur devis) : 03 88 65 50 29 - atamisier@ieepi.org

ACADÉMIE INPI

ACADÉMIE inpi

À l'initiative de la création de l'IEEPI, l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) en est le partenaire privilégié.

Lancée en 2018, l'Académie INPI poursuit son développement en enrichissant son offre de formation de nouvelles modalités pédagogiques favorisant l'apprentissage tout en améliorant la lisibilité de l'offre de formation à la propriété intellectuelle dispensée en France.

L'OFFRE DE FORMATION DE L'ACADÉMIE INPI :

L'offre actuelle de formation de l'Académie INPI se concentre sur les outils de la propriété intellectuelle et s'adresse aux praticiens, futurs praticiens de la propriété industrielle, tout comme aux utilisateurs de la propriété intellectuelle : chefs de service propriété industrielle, juristes, ingénieurs, assistants, chargés de valorisation…

ELLE EST STRUCTURÉE AUTOUR DE 7 AXES :

- Les certificats
  - Le C.A.P.I. (Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle)
  - Le C.A.B. (Certificat d'Assistant Brevet)
  - Le C.A.M. (Certificat d'Assistant Marque)
- Découvrir la propriété intellectuelle
- Protéger les marques et dessins et modèles en France et à l'étranger
- Protéger les brevets en France et à l'étranger
- Rechercher et analyser l'information brevet
- Développer sa stratégie de propriété intellectuelle
- Développer ses talents de formateur propriété intellectuelle

EN 2019, L'OFFRE DE FORMATION DE L'INPI :

- Évolue avec l'intégration de techniques pédagogiques novatrices facilitant la compréhension de la propriété intellectuelle et optimisant la montée en compétence,
- S'étoffe avec le développement progressif de modalités alternatives de formation (Mobile Learning, MOOC, jeux pédagogiques…) adaptables à tous et propres à toucher un public plus large.

CONTACT

0 820 210 211 Service 0,10 € / min + prix appel
academie@inpi.fr

NOS FORMATEURS

L'IEEPI FAIT APPEL À DES INTERVENANTS CONFIRMÉS. LA LISTE CI-DESSOUS N'EST PAS EXHAUSTIVE.

ENTREPRISES

BLUMENROEDER Vincent, Responsable de Veille Stratégique
CAMPION Sébastien, Ingénieur de recherche
CHAOUAT Alfred, Vice-Président Licensing
DESCHAMPS-SBOUI Pascaline, Responsable juridique dans une SATT
FERNANDEZ Francis, Directeur d'un service brevets
FERRE Guillaume, Président d'une société de conseil en stratégie PI
FITZGIBBON Magali, Juriste PI spécialiste du domaine numérique
GENDRAUD Pierre, Directeur PI
GENET Gabrielle, Ingénieur Brevets & Marques dans une SATT
FOUBERT Frédéric, Juriste dans l'industrie
LAZRAK Younes, Licensing Business Development
LE BUHAN Corinne, IP manager, Suisse
MARÉCHAL Benoit, IP & Software Licensing
MAVRÉ Cyril, Directeur associé d'une entreprise de conseil en PI
MOINS Sylvain, Juriste
NIANG Fabirama, Expert PI et Licensing
PAPPALARDO Jérémy, Juriste spécialisé en NTIC
PIRIOU Nominoë, Examinateur brevets Pays-Bas
SANTACRUZ Hélène, Director Corporate Development
SIRAND Jean Baptiste, Senior Legal Counsel IP
SOURZAT Françoise, Responsable administrative brevets
ZURBACH Indiana, Juriste PI dans la recherche publique

UNIVERSITAIRES

BASIRE Yann, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg
BINCTIN Nicolas, Professeur à l'Université de Poitiers
CORBEL Pascal, Professeur à l'Université Paris Sud
GUITTARD Claude, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg
LLERENA Patrick, Professeur à l'Université de Strasbourg
PENIN Julien, Professeur à l'Université de Strasbourg
REBOUD Sophie, Directrice de la Recherche de l'ESC Dijon Bourgogne
ROUSSEAU Guillaume, Maître de conférences à l'Université Paris Diderot
WARUSFEL Bertrand, Professeur à l'Université de Lille, Avocat

AVOCATS

AUBIN Emmanuel, Avocat fiscaliste
BALDASSARI Charlotte, Avocate spécialiste en nouvelles technologies
BENECH Frédéric, Avocat
BUSCAIL Jérôme, Avocat
DESROUSSEAUX Grégoire, Avocat
DREYFUSS-BECHMANN Laurence, Avocate
GOUGE Emmanuel, Avocat, Solicitor (England and Wales)
HAAS Marie-Emmanuelle, Avocate
KLEIN Aurélie, Avocate
LAMON Bernard, Avocat spécialiste en droit de l'informatique
LE BIHAN Anne-Charlotte, Avocate
LEHOUX Virginie, Avocate
MARTIN-TARDIVAT Benjamin, Avocat
NAPPEY Alexandre, Avocat spécialiste en nouvelles technologies
ROBERT Franck, Avocat
ROC'H Johann, Avocat fiscaliste
ROQUEFEUIL Benoit, Avocat, Directeur pôle contentieux informatique
SONNIER-POQUILLON Marie, Avocate
SOULEZ Marie, Avocate - Directeur Département PI
TELEMAQUE Elodie-Anne, Avocate et médiatrice
WILHELM Terence, Avocat fiscaliste

CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BELL Mark, Conseil en propriété industrielle
BERTAUX Charles-Henri, Conseil en propriété industrielle
BETHENOD Marc, Conseil en propriété industrielle
BOUAN Louis-Paterne, Conseil en propriété industrielle
BOURGOUIN André, Conseil en propriété industrielle
BREESE Pierre, Conseil en propriété industrielle
DEBUCHY Carole, Conseil en propriété industrielle
DERAMBURE Christian, Conseil en propriété industrielle
ENDERLIN Eric, Conseil en propriété industrielle
LE CACHEUX Samuel, Conseil en propriété industrielle
NGUYEN VAN YEN Christian, Conseil en propriété industrielle
NIEMANN Frédéric, Conseil en propriété industrielle
PANTALACCI Malaurie, Conseil en propriété industrielle
RADZIMSKI Eric, Conseil en propriété industrielle
ROCABOY Nadine, Conseil en propriété industrielle
SAINT-MARC-ETIENNE Christophe, Conseil en propriété industrielle
SCICLUNA Julien, Conseil en propriété industrielle
TARRERE Blandine, Conseil en propriété industrielle
THEMOIN Soazig, Conseil en propriété industrielle
VIDON Patrice, Conseil en propriété industrielle

CONSULTANTS

BILLET Romain, Expert en veille stratégique
BELLENGER Lionel, Conseil en Négociation
DE KERMADEC Yann, Conseil en Management de l'innovation
KAISER Alain, Spécialiste en évaluation des actifs immatériels
MARQUET Annick, Expert en cartographie, CFIB
SIMON Philippe, Expert en audit PI

CALENDRIER

1er semestre 2019 : janvier à juillet

JANV.	24 janvier 2019	PARIS	1.7	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille	p. 17
	29 janvier 2019	PARIS	2.14	Maîtriser les bases des marques et du design	p. 24
	30 et 31 janvier 2019	PARIS	3.10	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie	p. 34
FÉVRIER	1er février 2019	PARIS	3.1	Bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations	p. 29
	5 février 2019	PARIS	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14
	7 février 2019	PARIS	1.4	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets	p. 15
	7 et 8 février 2019	PARIS	2.11	Gérer les procédures administratives brevets	p. 23
	8 février 2019	PARIS	3.16	Maîtriser les contrats marques	p. 37
MARS	6 mars 2019	NEUCHÂTEL	3.18	Best practices of international licensing agreements	p. 38
	12 mars 2019	PARIS	1.3	Le référent PI dans l'entreprise: bonnes pratiques	p. 15
	12 mars 2019	PARIS	2.9	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies	p. 22
	14 et 15 mars 2019	PARIS	5.2	Logiciels : aspects techniques et modes de protection	p. 45
	14 mars 2019	PARIS	3.2	Open-innovation et partenariats	p. 30
	18 au 22 mars 2019	STRASBOURG	1.2	Fondamentaux de l'innovation et de la PI	p. 14
	19 mars 2019	PARIS	3.5	Contrats de recherche et développement public / privé	p. 31
	19 mars 2019	PARIS	2.26	Procédure de la demande internationale de brevet PCT : perfectionnement	> web
	21 mars 2019	PARIS	2.23	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	p. 29
	21 mars 2019	PARIS	3.11	Term sheet et accords précontractuels	p. 34
	22 mars 2019	PARIS	2.13	Maîtriser les dépenses brevets	p. 24
	22 mars 2019	PARIS	3.8	Techniques de négociation appliquées à la PI	p. 33
	26 mars 2019	PARIS	2.15	Gérer les procédures administratives marques	p. 25
	26 mars 2019	PARIS	2.22	Protéger sa PI en Chine	p. 28
	27 mars 2019	PARIS	4.9	Fiscalité de la propriété industrielle	p. 43
	28 mars 2019	PARIS	2.7	Maîtriser les brevets : bases	p. 21
	29 mars 2019	PARIS	2.8	Maîtriser les brevets : approfondissement	p. 21
	29 mars 2019	PARIS	3.18	Best practices of international licensing agreements	p. 38
AVRIL	2 avril 2019	PARIS	5.9	Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités	p. 49
	2 avril 2019	PARIS	5.7	Blockchain : enjeux PI et juridiques	p. 48
	3 et 4 avril 2019	PARIS	5.3	Licences logicielles : comptabilité et politique PI	p. 46
	4 avril 2019	PARIS	2.6	Modèles d'utilité : un 'Petit brevet' efficace	p. 20
	4 avril 2019	PARIS	3.4	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 31
	5 avril 2019	PARIS	3.13	Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques	p. 35
	9 avril 2019	PARIS	2.2	Actualités du droit des brevets	p. 18
	9 avril 2019	PARIS	4.12	Contrefaçon de brevets : agir et réagir	p. 44
	11 avril 2019	PARIS	4.5	Audit PI et Due Diligence	p. 41
MAI	14 mai 2019	PARIS	3.19	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	p. 38
	14 et 15 mai 2019	PARIS	5.4	Gérer la PI des logiciels : méthodologie et outils	p. 46
	16 mai 2019	PARIS	4.10	Litige de PI : anticiper et gérer	p. 43
	16 et 17 mai 2019	PARIS	3.7	Valoriser les technologies : bonnes pratiques	p. 32
	17 mai 2019	PARIS	2.19	Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection	p. 27
	21 mai 2019	PARIS	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14
	21 mai 2019	PARIS	5.8	La PI dans le secteur public	p. 48
	22 au 24 mai 2019	STRASBOURG	1.5	Innovation et Management des connaissances	p. 16
	23 mai 2019	PARIS	2.3	Actualités du droit des marques, dessins & modèles	p. 19
	23 et 24 mai 2019	PARIS	5.10	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection	p. 49
JUIN	4 juin 2019	PARIS	2.1	Actualités du droit d'auteur et du numérique	p. 18
	5 et 6 juin 2019	PARIS	5.5	Rédiger et négocier les contrats d'exploitation des logiciels	p. 47
	6 et 7 juin 2019	PARIS	1.6	Innover grâce aux brevets	p. 16
	6 juin 2019	PARIS	2.20	Protéger ses inventions à l'international : mettre en œuvre une politique brevet	p. 27
	7 juin 2019	PARIS	2.12	Maîtriser les procédures d'examen des brevets	p. 23
	13 juin 2019	PARIS	2.4	Protéger et vendre le non brevetable	p. 19
	13 juin 2019	PARIS	2.5	Maîtriser les bases du droit d'auteur	p. 20
	14 juin 2019	PARIS	2.16	Gérer un portefeuille de marques	p. 25
	14 juin 2019	PARIS	4.2	Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise	p. 39
	18 juin 2019	TOULOUSE	5.7	Blockchain : enjeux PI et juridiques	p. 48
	18 juin 2019	PARIS	5.6	Protéger les données personnelles et Big Data	p. 47
	18 juin 2019	PARIS	2.18	Intégrer les dessins et modèles dans la stratégie de protection	p. 26
	19 au 21 juin 2019	STRASBOURG	4.3	Stratégie de PI : organisation et gestion	p. 40
	20 juin 2019	PARIS	2.10	Rédiger efficacement une demande de brevet	p. 22
	20 juin 2019	PARIS	3.14	Maîtriser les contrats brevets : bases	p. 36
	21 juin 2019	PARIS	3.15	Maîtriser les contrats brevets : approfondissement	p. 36
	25 et 26 juin 2019	PARIS	4.7	Evaluation financière et fiscalité du TT	p. 42
	25 juin 2019	PARIS	2.17	Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux	p. 26
	27 juin 2019	PARIS	5.1	Protéger et valoriser les créations logicielles	p. 45
	27 et 28 juin 2019	PARIS	4.1	Piloter la PI dans l'entreprise	p. 39
	28 juin 2019	PARIS	2.21	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique	p. 28
JUIL.	2 juillet 2019	PARIS	3.3	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	p. 30
	3 juillet 2019	PARIS	1.8	La cartographie brevets : enjeux et outils	p. 17
	4 juillet 2019	PARIS	3.6	Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D	p. 32

CALENDRIER

2nd semestre 2019 : septembre à décembre

SEPTEMBRE	5 septembre 2019	PARIS	1.7	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille	p. 17
	5 septembre 2019	PARIS	2.24	Communication : droit d'auteur et droit à l'image	> web
	10 septembre 2019	PARIS	4.14	Conjuguer politique PI et gestion du CIR	> web
	10 septembre 2019	PARIS	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14
	11 septembre 2019	NEUCHÂTEL	4.18	Evaluer la qualité des brevets	> web
	12 et 13 septembre 2019	PARIS	3.10	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie	p. 34
	11 au 13 septembre 2019	STRASBOURG	3.12	Maîtriser les contrats de protection et de transfert	p. 35
	17 septembre 2019	PARIS	3.4	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 31
	17 septembre 2019	PARIS	2.14	Maîtriser les bases des marques et du design	p. 24
	17 et 18 septembre 2019	PARIS	3.17	Maîtriser les contrats de TT	p. 37
	19 septembre 2019	PARIS	3.19	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	p. 38
	19 septembre 2019	PARIS	3.1	Bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations	p. 29
	20 septembre 2019	PARIS	2.13	Maîtriser les dépenses brevets	p. 24
	24 septembre 2019	PARIS	3.2	Open-innovation et partenariats	p. 30
	24 septembre 2019	PARIS	4.2	Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise	p. 39
	25 septembre 2019	PARIS	2.5	Maîtriser les bases du droit d'auteur	p. 20
	26 septembre 2019	PARIS	1.4	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets	p. 15
	26 et 27 septembre 2019	PARIS	2.11	Gérer les procédures administratives brevets	p. 23
	27 septembre 2019	PARIS	3.11	Term sheet et accords précontractuels	p. 34
OCTOBRE	1er octobre 2019	PARIS	2.15	Gérer les procédures administratives marques	p. 25
	1er octobre 2019	PARIS	3.5	Contrats de recherche et développement public / privé	p. 31
	3 octobre 2019	MARSEILLE	5.6	Protéger les données personnelles et Big Data	p. 47
	3 octobre 2019	PARIS	4.10	Litige de PI : anticiper et gérer	p. 43
	3 et 4 octobre 2019	PARIS	1.6	Innover grâce aux brevets	p. 16
	4 octobre 2019	PARIS	5.8	La PI dans le secteur public	p. 48
	8 octobre 2019	TOULOUSE	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14
	8 octobre 2019	PARIS	2.23	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	p. 29
	8 octobre 2019	PARIS	3.6	Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D	p. 32
	10 octobre 2019	PARIS	2.4	Protéger et vendre le non brevetable	p. 19
	10 octobre 2019	PARIS	3.14	Maîtriser les contrats brevets : bases	p. 36
	11 octobre 2019	PARIS	3.15	Maîtriser les contrats brevets : approfondissement	p. 36
	11 octobre 2019	PARIS	2.6	Modèles d'utilité : un 'Petit brevet' efficace	p. 20
	15 octobre 2019	PARIS	5.6	Protéger les données personnelles et Big Data	p. 47
	15 et 16 octobre 2019	PARIS	3.17	Négocier les contrats de TT avec succès	p. 33
	16 au 18 octobre 2019	STRASBOURG	4.8	Audit économique et évaluation des droits de PI	p. 42
	17 octobre 2019	PARIS	1.8	La cartographie brevets : enjeux et outils	p. 17
	17 octobre 2019	PARIS	1.3	Le référent PI dans l'entreprise : bonnes pratiques	p. 15
	18 octobre 2019	PARIS	2.10	Rédiger efficacement une demande de brevet	p. 22
	22 octobre 2019	PARIS	4.18	Evaluer la qualité des brevets	> web
	22 octobre 2019	PARIS	2.17	Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux	p. 26
	24 octobre 2019	PARIS	2.22	Protéger sa PI en Chine	p. 28
	25 octobre 2019	PARIS	4.5	Audit PI et Due Diligence	p. 41
NOVEMBRE	5 novembre 2019	PARIS	2.16	Gérer un portefeuille de marques	p. 25
	5 novembre 2019	PARIS	5.9	Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités	p. 49
	7 novembre 2019	PARIS	2.9	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies	p. 22
	8 novembre 2019	PARIS	2.19	Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection	p. 27
	14 novembre 2019	PARIS	3.16	Maîtriser les contrats marques	p. 37
	14 novembre 2019	PARIS	3.3	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	p. 30
	15 novembre 2019	PARIS	2.12	Maîtriser les procédures d'examen des brevets	p. 23
	15 novembre 2019	PARIS	2.25	Stratégies de PI dans les pays émergents	> web
	15 novembre 2019	PARIS	3.13	Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques	p. 35
	19 novembre 2019	PARIS	2.21	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique	p. 28
	19 novembre 2019	PARIS	2.7	Maîtriser les brevets : bases	p. 21
	20 novembre 2019	PARIS	2.8	Maîtriser les brevets : approfondissement	p. 21
	20 au 22 novembre 2019	STRASBOURG	4.11	Litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques	p. 44
	21 novembre 2019	PARIS	3.8	Techniques de négociation appliquées à la PI	p. 33
	22 novembre 2019	PARIS	3.18	Best practices of international licensing agreements	p. 38
	22 novembre 2019	PARIS	2.20	Protéger ses inventions à l'international : mettre en œuvre une politique brevet	p. 27
	22 novembre 2019	PARIS	5.7	Blockchain : enjeux PI et juridiques	p. 48
	26 novembre 2019	TOULOUSE	3.4	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 31
	26 novembre 2019	PARIS	2.18	Intégrer les dessins et modèles dans la stratégie de protection	p. 26
	26 et 27 novembre 2019	PARIS	4.4	Gérer le suivi du TT en pratique	p. 40
	27 novembre 2019	NEUCHÂTEL	2.22	Protéger sa PI en Chine	p. 28
	27 novembre 2019	MONTPELLIER	3.4	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 31
	28 novembre 2019	PARIS	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14
	28 et 29 novembre 2019	PARIS	4.1	Piloter la PI dans l'entreprise	p. 39
	29 novembre 2019	PARIS	2.26	Procédure de la demande internationale de brevet PCT : perfectionnement	> web
DÉC.	3 décembre 2019	PARIS	5.1	Protéger et valoriser les créations logicielles	p. 45
	3 et 4 décembre 2019	PARIS	4.6	Evaluation financière des droits de PI	p. 41
	5 décembre 2019	PARIS	4.9	Fiscalité de la propriété industrielle	p. 43
	5 et 6 décembre 2019	PARIS	5.10	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection	p. 49
	6 décembre 2019	PARIS	4.12	Contrefaçon de brevets : agir et réagir	p. 44

QUALITÉ
Pédagogie et Qualité

LA PÉDAGOGIE AU COEUR DE NOS FORMATIONS

Les 4 points clés de notre approche :

1. Offre actualisée : une veille permanente de l'actualité, ainsi que nos experts issus du monde de l'entreprise et de la recherche, nous permettent d'anticiper et de proposer des formations constamment renouvelées.
2. Approche opérationnelle : nos formations sont élaborées en étroite collaboration avec un réseau de professionnels de terrain. Les enseignements sont revus et améliorés en permanence et sont dispensés de façon pragmatique et interactive.
3. Formateurs passionnés : pour chaque thème traité, l'IEEPI fait intervenir les meilleurs spécialistes du moment sur des critères d'expertises techniques, de compétences pédagogiques et d'engagement.
4. Environnement pédagogique optimal : les participants bénéficient lors des formations de conditions pédagogiques adaptées : taille des groupes volontairement limitée, méthodes pédagogiques variées.

ISO 9001:2015

Qualification des Services Intellectuels ISQ OPQF

Conseil National des Barreaux — FORMATION CONTINUE DES AVOCATS n° d'homologation 17 - 038

Datadock

UNE EXIGENCE DE QUALITÉ

- Certifications et homologations :
  - L'IEEPI est un organisme de formation **certifié ISO 9001:2015 et qualifié OPQF**, qui reconnaît le professionnalisme des organismes de formation.
  - Les formations à dominante juridique bénéficient de l'**homologation du CNB** (Conseil National Des Barreaux).
  - Les formations à destination des conseils en propriété industrielle (CPI) sont **agréées par la CNCPI** au titre de la formation continue des CPI.
  - L'IEEPI est **référencé sur Datadock** : chaque financeur peut inscrire l'IEEPI dans son catalogue de référence et faire bénéficier ainsi aux entreprises dont il a la gestion de la prise en charge de leurs formations.
- Qualité des intervenants : l'IEEPI fait intervenir plus de 150 experts dont l'expertise technique et la qualité pédagogique ont été validés et régulièrement contrôlés, en conformité avec notre procédure qualité.
- Amélioration continue : à l'issue de chaque session, une évaluation individuelle est effectuée. L'analyse de ces évaluations permet d'améliorer en permanence nos prestations afin de mieux vous satisfaire.

BULLETIN

Bulletin d'inscription (vaut bon de commande)

À compléter et retourner à : IEEPI, Parc d'innovation - 1 rue Cassini - 67400 ILLKIRCH
Tél : 03.88.65.50.29 - Email : ieepi@ieepi.org **ou à faxer au 03.69.20.02.39** Bulletin téléchargeable sur : **www.ieepi.org**

PARTICIPANT

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....
Société : ..... Fonction : .....
Adresse : .....
.....
Tél : ..... Email : .....

RESPONSABLE FORMATION

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Tél : ..... Email : .....

FACTURATION

> À remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société

Nom de l'organisme collecteur (ou autre société) : .....
Adresse : .....
.....
Personne à contacter : ..... Tél : ..... Email : .....

	Tarif normal 2019	Tarif réduit 2019 (1)
☐ **MASTER 2 SPII « STRATÉGIE DE LA PI & INNOVATION »** *De mars à novembre 2019 à Strasbourg (20 jours)*	8300 € ☐	7600 € ☐
☐ **CYCLE TT « VALORISATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE »** *16-17 mai, 25-26 juin, 17-18 septembre, 15-16 octobre et 26-27 novembre 2019 à Paris (10 jours)*	5000 € ☐	4600 € ☐
☐ **CYCLE LOGICIELS « PI ET LICENSING DES LOGICIELS »** *14-15 mars, 3-4 avril, 14-15 mai et 5-6 juin 2019 à Paris (8 jours)*	4250 € ☐	3900 € ☐

☐ **FORMATIONS COURTES**

Lieu : ..... Date : ..... N° du stage : .....
Titre : .....

1/2 journée	400 € ☐	
1 jour	650 € ☐	595 € ☐
2 jours	1250 € ☐	1150 € ☐
3 jours	1795 € ☐	1650 € ☐
5 jours	1995 € ☐	1850 € ☐

TOTAL NET (€) : _____

☐ Ci-joint un chèque à l'ordre de l'IEEPI ☐ Règlement à réception de la facture

(1) Tarif réduit applicable au titre de :
☐ PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe)
☐ Université (hors EPST et EPIC)
Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

Se référer à la page 59 « Informations Pratiques » pour les tarifs détaillés.

Les pauses et déjeuner sont offerts (hors « Fondamentaux de l'innovation et de la PI » - page 14). Afin de favoriser les échanges entre participants, intervenants et organisateurs, le déjeuner est pris en commun.

Cachet et signature : *le signataire a pris connaissance des conditions générales et les accepte.*

À : .....
Le : .....
Nom du signataire : .....

Bulletin à photocopier pour vous inscrire à plusieurs formations.

SIRET : 483 041 117 00019 - Association de droit local inscrite au tribunal d'Illkirch - N° d'organisme de formation : 42 67 03528 67 (ne vaut pas agrément)

CONDITIONS
Conditions générales

MODALITÉS PRATIQUES

Les lieu et horaires du stage sont précisés sur votre convocation. En principe, les formations se déroulent de 9h à 17h30, soit 7 heures par jour.

L'IEEPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles au programme. En cas de besoin, des sessions peuvent être ajoutées ou déplacées.

Le stagiaire reçoit une attestation de formation dans les jours suivant la fin de la session.

ANNULATION

Toute annulation doit être confirmée par écrit.
Les frais d'annulation sont les suivants :

- Plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation : 90€ de frais administratifs seront facturés.
- Entre 14 jours calendaires et 3 jours calendaires avant le début de la formation : 50% des frais de formation seront facturés.
- Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : les frais d'inscription seront facturés en totalité.

Cependant un remplacement par un collègue peut être effectué sous conditions (nous contacter).

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, l'IEEPI se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

DROIT APPLICABLE

En cas de différend entre les parties sur l'exécution de cette convention, une procédure de règlement à l'amiable sera mise en œuvre.

En cas de litige, les juridictions dont dépend le siège de l'IEEPI seront seules compétentes pour connaître du litige.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'IEEPI s'engage à respecter vos données personnelles et a engagé un processus de mise en conformité.

Vos données ne sont ni traitées, ni commercialisées, ni partagées à des tiers. Vos données sont utilisées pour le traitement administratif d'inscription à nos formations, la réalisation de la prestation de formation et l'envoi de courriers postaux ou électroniques de professionnel à professionnel.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent : nous contacter.

INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin situé au recto, dûment rempli et signé.

L'IEEPI est un organisme de formation enregistré sous le numéro : 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Chaque inscription fait l'objet d'une confirmation écrite puis d'une convention de formation adressées au responsable de l'inscription. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à l'IEEPI avant le début de la formation.

Environ 15 jours avant le début de la session, une convocation est adressée au participant mentionnant intitulé, date et lieu de formation.

A l'issue de chaque stage, une attestation de présence est adressée au responsable de l'inscription.

TARIFS

Tous nos tarifs indiqués sont nets. L'IEEPI n'est pas assujetti à la TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité. De plus, le nombre de places par formation étant limité, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre pour vous inscrire.

Les frais de pause et de restauration sont offerts (hors Semaine des fondamentaux).

Un tarif réduit est applicable, sous conditions, aux PME (moins de 250 employés) et aux Universités (hors EPST et EPIC).

Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit. Nous contacter pour toute précision.

PAIEMENT

Le règlement du prix de formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de l'IEEPI. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures entrainera de plein droit mise en compte d'intérêts de retard au taux BCE + 10pts, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 €, conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signé. En cas de défaut de paiement ou de prise en charge partielle de votre OPCA, les frais de formation impayés vous seront directement facturés. Si l'accord de prise en charge de votre OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

Tant que les frais d'inscription n'auront pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, l'IEEPI se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

SIRET : 483 041 117 00019
N° d'organisme de formation : 42 67 03528 67 (ne vaut pas agrément)

INFORMATIONS
Informations pratiques

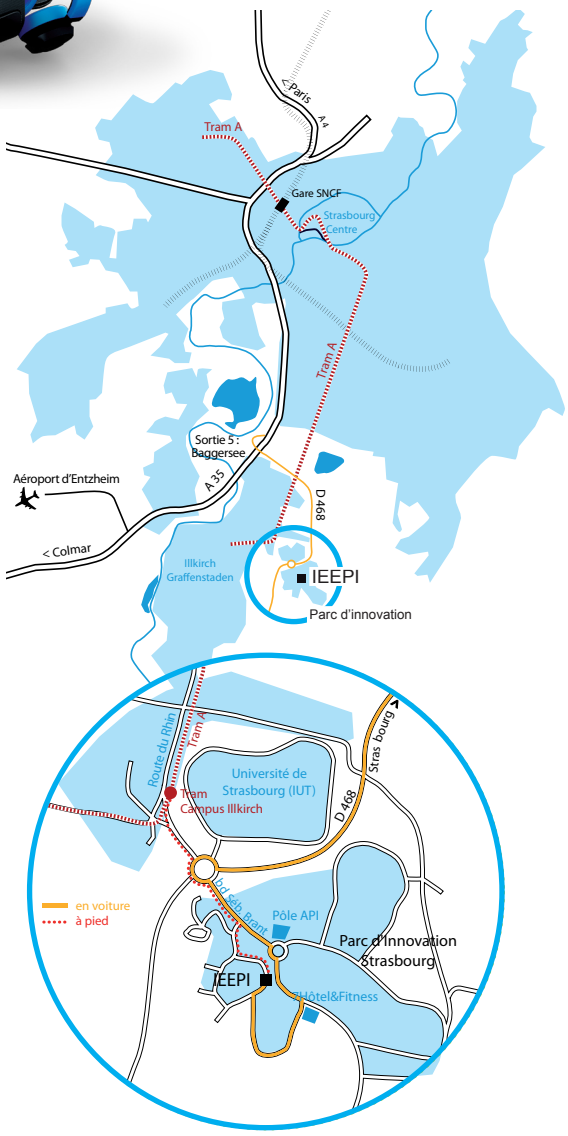

L'IEEPI est situé dans le Parc d'Innovation Strasbourg.
Illkirch se situe dans la partie sud de la Communauté Urbaine de Strasbourg, à environ 15 minutes en voiture du centre de Strasbourg (Gare TGV) ou de l'aéroport international d'Entzheim, et à environ 30 minutes par transport en commun (Tram A, arrêt Campus d'Illkirch).

Pour tout renseignement

IEEPI Parc d'innovation - 1, rue Cassini 67400 ILLKIRCH
Tél. : 03 88 65 50 29 | Fax : 03 69 20 02 39 | ieepi@ieepi.org

Vous pouvez consulter toute l'offre de formation de l'IEEPI et vous inscrire en ligne sur : **www.ieepi.org**.

	Tarif normal :	*Tarif réduit [1] :*
Tarifs du Master 2 SPII		
• 20 jours [2]	8300 € net	7600 € net
Tarifs du Cycle TT		
• 10 jours	5000 € net	4600 € net
Tarifs du Cycle Logiciels		
• 8 jours	4250 € net	3900 € net
Tarifs des Formations courtes		
• 1/2 journée	400 € net	
• 1 jour	650 € net	595 € net
• 2 jours	1250 € net	1150 € net
• 3 jours	1795 € net	1650 € net
• 5 jours	1995 € net	1850 € net

Les prix incluent la documentation pédagogique au format éléctronique.
Les frais de restauration sont offerts [3].

[1] Le tarif réduit est applicable aux PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe) et aux Universités (hors EPST et EPIC).
Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

[2] L'inscription au Master 2 SPII inclut l'encadrement du mémoire et les droits universitaires.

[3] Les frais de restauration et de pause ne sont pas intégrés pour la formation « Fondamentaux de l'innovation et de la PI » (page 14).

Modes de paiement

- Par chèque établi à l'ordre et adressé à :
  IEEPI - 1, rue Cassini - 67400 ILLKIRCH
- Par virement sur le compte de l'IEEPI :
  FR76 1470 7500 2070 2180 4422 351 CCBPFRPPMTZ
  en indiquant le nom du participant et le numéro de facture.

Hébergement

Réservations recommandées le plus tôt possible.
Nous contacter pour obtenir des coordonnées d'hôtels.
Les réservations sont à faire par le stagiaire.

Lieu & horaires

Ils sont précisés sur votre convocation. Les horaires de formation sont en général : 9h - 17h30.

Supports de cours

Dans le cadre de notre politique environnementale, les documents pédagogiques sont transmis aux participants au format numérique.

SCANNEZ-MOI

IEEPI

INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1, rue JD Cassini - 67400 ILLKIRCH
Tél : 03.88.65.50.29 - Fax : 03.69.20.02.39
www.ieepi.org | ieepi@ieepi.org

www.ieepi.org